

# A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X V I <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

## Compte rendu

### Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Audition de M. Gabriel ATTAL, ministre délégué chargé des comptes publics, sur le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2021 (n° 10 – M. Jean-René CAZENEUVE, rapporteur général) .. 2
- Examen du projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2021 (n° 10 – M. Jean-René CAZENEUVE, rapporteur général) 21
- informations relatives à la commission ..... 33
- présences en réunion..... 93

Jeudi

7 juillet 2022

Séance de 9 heures 30

Compte rendu n° 02

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021-2022

Présidence de

**M. Éric Coquerel,**  
*Président*



*La commission entend M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics, sur le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2021 (n° 10 – M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général).*

**M. Éric Coquerel, président.** Je souhaite la bienvenue à M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics.

L'ordre du jour de notre commission est assez chargé car nous devons examiner maintenant le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2021 et, à 19 heures, ouvrir nos débats sur un projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022, lors d'une réunion au cours de laquelle nous entendrons M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et économique, ainsi que, à nouveau, M. Attal. Je vous remercie donc, monsieur le ministre délégué, d'avoir accepté le principe de deux auditions distinctes. Comme nombre de commissaires, je considère qu'il est important de prendre le temps de débattre distinctement de textes aussi différents et je souhaite qu'il en soit désormais ainsi.

Je précise que le projet de loi de règlement est inscrit à l'ordre du jour de la séance publique de mercredi prochain, 13 juillet.

Je serai attentif à ce que le bon climat dans lequel nous avons travaillé lors de la précédente législature se perpétue et que nous continuions à échanger sans concession, mais sans souci de « faire le *buzz* ».

Le bureau de la commission des finances, qui s'est réuni hier matin, a fixé quelques règles d'organisation des débats. Je vous propose donc pour notre réunion le déroulement suivant : après le ministre, le président de la commission et le rapporteur général, nous entendrons un orateur par groupe, pour une durée de deux minutes. Après la réponse du ministre, il y aura une série de questions. J'ai souhaité que, désormais, les personnes auditionnées répondent après les interventions de l'ensemble des orateurs des groupes et que celles-ci soient toujours distinctes des questions des députés.

**M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics.** C'est un plaisir et un honneur d'être devant vous, pour la première fois en qualité de ministre délégué chargé des comptes publics. Je vous félicite pour votre élection et votre choix de siéger dans cette commission, où nous serons amenés à travailler ensemble régulièrement.

Nous sommes donc réunis pour l'examen du projet de loi de règlement, passage obligé de la procédure budgétaire, qui est l'occasion de porter un regard sur l'année écoulée et un moment important de mise en perspective.

Sur le plan sanitaire, 2021 a été une année en montagnes russes, au plan mondial, ce qui a eu des conséquences en chaîne sur la production, l'approvisionnement et les prix. Dans un environnement marqué à la fois par cette instabilité et la reprise postcovid, l'exécution budgétaire de 2021 illustre les trois principes qui, hier comme aujourd'hui, guident notre action : protéger, relancer et maîtriser.

Sur le plan international, 2021 a été une année de rebond, avec une croissance de 6,1 % après la récession mondiale de la crise du covid. Cette reprise a été facilitée par les politiques budgétaires décidées par les gouvernements mais aussi par le maintien de politiques monétaires

accommodantes. L'aire des taux quasi nuls est d'ailleurs en train de se refermer, nous aurons l'occasion d'en parler.

Dans la zone euro, l'activité économique a fortement rebondi avec une croissance de 5,4 %, quoique les situations aient été contrastées, les performances des différents États étant variables selon les restrictions décidées ou l'ampleur des soutiens budgétaires. Avec un taux de 6,8 %, la reprise de l'économie française se situe 1,4 point au-dessus de la moyenne, ce dont nous pouvons collectivement nous féliciter.

Plusieurs dérèglements sont néanmoins apparus au fil des mois, certains liés aux résurgences épidémiques – comme la vague omicron de l'automne – et d'autres à la reprise elle-même, en raison d'un phénomène de surchauffe économique partout constaté. Nous avons donc redécouvert le fléau de l'inflation, que nous combattons vigoureusement pour protéger les Français.

La forte reprise a mis l'économie mondiale à rude épreuve afin de satisfaire l'explosion de la demande, à quoi se sont donc ajoutés les épisodes de résurgence du covid, ce qui a entraîné plusieurs goulots d'étranglement sur les chaînes de production et d'approvisionnement : usines mises à l'arrêt, blocage de grands ports, dont celui de Shanghai, en raison de la politique locale du « zéro covid »... Cet engorgement de la logistique mondiale a entraîné des retards, des pénuries, des hausses de prix de la plupart des matières premières dans un contexte déjà marqué par un fort renchérissement du prix de l'énergie.

Les tensions inflationnistes ne datent donc pas de l'invasion de l'Ukraine mais de l'automne 2021. Face à cette nouvelle donne, le Gouvernement a réagi sans tarder avec le blocage des prix du gaz et de l'électricité, l'indemnité d'inflation de 100 euros, versée à 38 millions de personnes, le chèque énergie exceptionnel. Ces mesures, dont certaines ont été prises dès septembre ou octobre 2021, nous ont permis de contenir la hausse des prix, et donc ses conséquences sur le portefeuille des Français. L'inflation, certes, est trop élevée mais elle est inférieure de 3 points à la moyenne de la zone euro.

Certaines mesures ayant des conséquences directes sur les finances publiques de 2021, le second projet de loi de finances rectificative présenté en novembre dernier prévoyait notamment l'ouverture de 3,8 milliards d'euros de crédits de paiement pour financer l'indemnité d'inflation de 100 euros, et de 600 millions pour le chèque énergie exceptionnel versé à 5,8 millions de ménages modestes en décembre dernier.

Trois principes ont donc guidé notre action en 2021 : protéger, relancer et maîtriser.

Protéger, tout d'abord. Nous avons poursuivi l'effort pour contrer les effets de la crise du covid, en adaptant constamment nos dispositifs aux contextes sanitaire et économique. Nous l'avons fait à travers deux PLFR, adoptés en juillet et en novembre 2021, qui ont ouvert près de 11,5 milliards d'euros de crédits supplémentaires. Nous n'avons ainsi laissé personne sur le bord du chemin, ni les entreprises, ni les ménages, en portant une attention particulière aux plus vulnérables.

Les mesures de protection sanitaire assorties de restrictions d'activité décidées pour limiter la circulation du virus auraient eu des effets dramatiques si nous ne les avions pas contrebalancées par de puissants mécanismes de soutien à notre économie et à nos concitoyens les plus exposés. Je pense notamment au fonds de solidarité et à l'activité partielle, que nous

avons su mettre à la disposition des acteurs économiques au bon moment, dès 2020, puis adapter, avant de réduire progressivement la voilure.

Je pense aussi aux mesures qui ont permis de protéger le pouvoir d'achat. D'après l'INSEE, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation a continué de progresser de 1,9 % en 2021. Même si ce chiffre statistique ne décrit pas ce qu'est la vie quotidienne des Français, un tel résultat s'explique par les choix politiques qui ont été faits, avec des dispositifs massifs comme l'indemnité d'inflation et la prolongation du repas à 1 euro pour les étudiants boursiers instaurée dès la rentrée 2020.

L'année dernière, 34,4 milliards d'euros de crédits ont été mobilisés sur le budget de l'État pour la mission *Plan d'urgence face à la crise sanitaire*. Composée de cinq programmes, elle a permis de financer l'activité partielle, le fonds de solidarité pour les entreprises, le renforcement des participations de l'État au capital d'entreprises publiques fragilisées par la crise, notamment Air France-KLM en avril 2021, la compensation à la sécurité sociale des allègements de prélèvements pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire, ainsi que l'achat de matériels sanitaires pour faire face à la pandémie.

S'agissant de l'activité partielle, le retour progressif au dispositif de droit commun s'est traduit par une baisse significative du nombre d'entreprises bénéficiaires, ce qui est plutôt une bonne nouvelle puisque cela signifie qu'elles n'en avaient plus besoin. En 2021, 500 000 entreprises ont eu recours à ce dispositif contre un peu plus d'un million lors du premier confinement. Pour les secteurs frappés par les fermetures, nous avons maintenu le dispositif de prise en charge maximum de l'activité partielle jusqu'au dernier jour de l'année, soit le versement d'une compensation représentant 70 % des salaires. Globalement, 3,5 millions de salariés ont été ainsi protégés l'année dernière contre 9,5 millions au plus fort de la crise sanitaire, en 2020.

Le fonds de solidarité traduit l'effort sans précédent qui a été mené en 2021 afin de répondre aux besoins des entreprises, en proposant des compensations ciblées pour les plus grandes entreprises, celles dont les coûts fixes sont particulièrement importants ou celles qui sont soumises à une forte saisonnalité. Près de 27 milliards d'euros ont été exécutés en 2021 sur le programme, ce qui a permis de financer le premier volet, « classique », du Fonds de solidarité – 23,9 milliards d'euros – ainsi que les aides « coûts fixes » – 1,7 milliard d'euros – à quoi s'ajoutent des dispositifs dédiés à des secteurs très particuliers : aides spécifiques pour les remontées mécaniques, aides pour les stocks, notamment dans le secteur du vêtement, aides en faveur des régies et aide à la reprise d'entreprises.

Au 31 décembre dernier, les prêts garantis par l'État (PGE) recouvraient un engagement de 93 milliards d'euros, ce qui représente une légère baisse par rapport à fin 2020. Cette diminution est liée d'une part aux remboursements intervenus et, d'autre part, à la diminution du montant de la provision pour risque d'appel en garantie compte tenu de la nette amélioration de la situation des entreprises bénéficiaires, ce qui est là encore plutôt une bonne nouvelle.

Après protéger, relancer. L'année 2021 a été placée sous le signe de la relance, comme en atteste l'exécution budgétaire que nous vous soumettons. Dans la période que nous avons vécue, l'enjeu n'était pas uniquement de parer à l'urgence mais aussi de préparer l'avenir. État protecteur, donc, mais aussi État stratège, avec les 100 milliards d'euros du plan de relance, qui renforcent les moyens dont dispose la puissance publique pour relever trois défis essentiels :

l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale.

Je tiens à souligner la célérité avec laquelle le plan a été mis en application. Nous avons fixé des objectifs très ambitieux en matière d'engagement des crédits, de décaissement et d'exécution. Or, à la fin de 2021, nous avons atteint un niveau d'engagement et de décaissement supérieur à ces objectifs que certains tenaient pour irréalisables, avec respectivement 72 et 42 milliards d'euros.

Les résultats du plan sont tout aussi bons. En matière de transition énergétique, 765 000 ménages ont formulé une demande en 2021 au titre du dispositif MaPrimeRénov' pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement. Et entre l'été 2020 et fin 2021, 610 000 ménages, encouragés par notre prime à la conversion, ont opté pour des véhicules électriques ou hybrides.

En matière de compétitivité, environ un tiers des entreprises industrielles françaises ont été soutenues pour relocaliser, développer ou moderniser des activités en France, notamment à travers le dispositif Industrie du futur : fin 2021, près de 7 900 entreprises en avaient bénéficié, dont 90 % de PME et de très petites entreprises et 10 % d'entreprises de taille intermédiaire. Le fonds de modernisation automobile et aéronautique a été déployé, de même que, dans les secteurs stratégiques, le soutien à la relocalisation industrielle ou le dispositif Territoires d'industrie, bien connu des parlementaires, avec plus de 1 300 projets lauréats fin 2021.

En matière de cohésion enfin, 4 millions de jeunes ont directement bénéficié du plan « 1 jeune, 1 solution ». L'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis a notamment favorisé un flux d'entrées en apprentissage à un niveau inédit, largement apprécié sur le terrain, avec plus de 732 000 jeunes concernés fin 2021 contre moins de 300 000 en 2017.

De nombreux autres dispositifs ont connu le succès, comme l'aide à l'embauche des jeunes, le plan d'investissement dans les compétences, les parcours contractualisés d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie.

Sans aucun doute, ces politiques ont puissamment contribué à la reprise vigoureuse de l'activité que nous avons constatée l'année dernière, qui a permis à l'économie française de retrouver son niveau d'avant la crise avec six mois d'avance par rapport aux objectifs fixés. Les esprits chagrins verront là un simple effet de rattrapage, que d'ailleurs personne ne nie, après la contraction de 2020, mais admettons ensemble que son ampleur s'explique largement par les mesures de protection que nous avons promues. Une comparaison internationale, y compris européenne, montre que peu de pays ont retrouvé leur niveau de PIB d'avant crise dans les mêmes délais.

Maîtriser, enfin. Des comptes bien tenus sont en effet la condition *sine qua non* pour tenir des objectifs qui se situent bien au-delà des raisonnements financiers et qui garantissent notre indépendance, notre souveraineté et notre capacité à agir.

Le déficit public, qui était de 8,9 % en 2020, s'est établi en 2021 à 6,4 %. Cette amélioration résulte largement du rebond de l'activité économique, que l'INSEE a révisé fin mai à 6,8 % au lieu de 7 %. Il s'agit du taux de croissance le plus élevé depuis 1969 et de l'un des plus soutenus de la zone euro. Le « quoi qu'il en coûte », qui s'est imposé aussi longtemps que la situation économique l'exigeait, a joué un rôle décisif. Parce qu'ils savaient que l'État

se tenait à leur côté, les ménages ont consommé et les entreprises ont sauvé l'emploi et investi. Cette croissance a été forte parce que les acteurs économiques ont compris que la puissance publique jouait pleinement son rôle d'amortisseur.

La très bonne dynamique du marché du travail, avec la création de près de 700 000 emplois nets dans le secteur privé en 2021, tient bien sûr à la croissance mais aussi aux réformes structurelles que nous avons conduites en matière d'assurance chômage, de formation professionnelle ou de renforcement de la compétitivité. Au quatrième trimestre 2021, le taux de chômage a ainsi atteint 7,4 %, son niveau le plus bas depuis 2008.

L'année 2021 a donc été la première étape sur le chemin qui doit nous conduire à ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2027. Une dynamique vertueuse a été engagée avec le reflux du déficit et des recettes fiscales plus élevées que prévu. Nous entendons poursuivre cette dynamique de maîtrise des comptes durant ce quinquennat, tout en maintenant les protections indispensables pour les Français les plus touchés par la hausse des prix.

Malgré donc cette réduction significative du déficit public, le solde public reste dégradé, en raison des mesures de soutien et d'investissement. Le solde budgétaire s'établit à - 170,7 milliards d'euros en 2021, en légère amélioration - de 2,5 milliards d'euros - par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2021. Cela résulte notamment d'une hausse des recettes de 37,9 milliards d'euros par rapport à la LFI, qui s'explique principalement par la reprise de l'activité économique, en particulier en fin de premier semestre.

Je vous le dis solennellement : le quinquennat qui commence ne peut être celui de l'irresponsabilité budgétaire. Au contraire, il tiendra le cap de la non-augmentation des impôts et de la protection des Français les plus vulnérables face à l'inflation tout en s'appliquant à maîtriser nos comptes publics, ce qui est le gage de notre indépendance et de notre souveraineté.

Comme le Président de la République l'a annoncé, notre objectif est de ramener le déficit sous les 3 % en 2027. La dette des administrations publiques a quant à elle été ramenée à 112,5 % du PIB en 2021, après avoir atteint son plus haut niveau historique en 2020, avec 114,6 %. Notre objectif est de la stabiliser en 2026 et de la réduire ensuite graduellement.

Ces 3 % ne sont pas un totem, pas plus qu'il n'est question de nous soumettre à je ne sais quel diktat. Nous considérons qu'une grande nation doit honorer ses engagements, en l'occurrence à l'égard de nos partenaires européens, car il y va de notre crédibilité. Nous sommes également en train de changer d'époque : ce qui était soutenable lorsque les taux d'intérêt étaient faibles ne l'est plus lorsqu'ils remontent. Or toutes les banques centrales remontent leurs taux directeurs, ce qui a des effets immédiats sur le coût des endettements. En juin dernier, le rendement des obligations assimilables du Trésor à dix ans a franchi les 2,5 %. Nous avons la responsabilité de tenir compte de ce mouvement inexorable - qui est aussi une réponse à l'inflation - et d'adapter nos choix pour préserver notre capacité à financer nos priorités.

Cette remontée des taux aura de lourdes conséquences sur le plan budgétaire : nous discuterons cet après-midi de l'ouverture des crédits consacrés à la charge de la dette, qui augmentera très fortement en 2022. Selon les estimations de l'Agence France Trésor, dans une hypothèse de hausse de 1 % des taux d'intérêt, le surcoût budgétaire serait de 6,1 milliards d'euros en 2023 et de 18,4 milliards d'euros en 2027.

Laisser filer les comptes, c'est se priver de moyens pour agir en temps de crise. C'est parce que nous avons retrouvé des marges de manœuvre financières grâce à notre sérieux budgétaire entre 2017 et 2020 que nous avons pu financer le « quoi qu'il en coûte ». Par ailleurs, il n'y a pas d'indépendance sans comptes bien tenus : une nation surendettée ne peut être libre. Pour autant, allons-nous augmenter les impôts des Français ? Non, comme nous l'avons dit et rappelé. Nous les avons baissés de 50 milliards d'euros lors du précédent quinquennat et nous poursuivrons en ce sens. Allons-nous démanteler les mécanismes de protection, alors que l'inflation fait rage ? Non : nous les maintiendrons et dans certains cas nous les renforcerons, pour ceux qui en ont le plus besoin. Allons-nous sacrifier nos priorités sur l'autel d'une prétendue austérité ? Non encore : la rigueur n'existe pas, sauf dans l'esprit de ceux qui veulent jouer avec les peurs des plus fragiles. Nous continuerons à financer les grandes priorités du quinquennat : l'école, la santé et la sécurité.

Bref, notre stratégie est claire : tenir les comptes pour continuer de protéger les Français, pour financer les dépenses indispensables que nous devons engager pour la transition énergétique et écologique. En tant que ministre délégué chargé des comptes publics, je veillerai scrupuleusement, et je sais que vous aussi, à respecter l'équilibre entre deux impératifs qui sont moins contradictoires qu'il ne semble : maîtriser les comptes, c'est aussi protéger les contribuables puisque c'est ainsi que l'on peut tenir les engagements de baisse des impôts ; protéger ceux qui en ont besoin, ce n'est pas seulement être juste, c'est aussi être efficace car l'on évite ainsi des dépenses bien plus lourdes par la suite. L'inaction, de surcroît, serait un drame social et humain. Dans la vie d'une nation comme dans la vie tout court, il y a des dépenses qui rapportent et des économies qui coûtent.

**M. le président Éric Coquerel.** L'exécution du budget 2021 montre en effet des recettes plus élevées que prévu. En 2020, ce sont les dépenses qui avaient été inférieures aux estimations. Ces 37 milliards d'euros supplémentaires arrivent à point nommé pour financer le paquet « pouvoir d'achat » mais je doute qu'ils s'expliquent par la politique du Gouvernement, en tout cas exclusivement.

En effet, l'inflation a mécaniquement gonflé les recettes d'impôts comme la TVA, et l'effet rebond est important après la crise du covid. Je m'interroge également sur les effets du plan de relance : d'après l'Observatoire français des conjonctures économiques, l'effet multiplicateur dû à la baisse des impôts de production était en 2021 de 0,3 et celui du plan de relance de 0,8.

Les 700 000 emplois créés en 2021 font suite à une destruction de plus de 320 000 emplois en 2020. Sachant que, bon an mal an, l'économie française parvient toujours à créer 200 000 à 250 000 emplois, il faut relativiser ce résultat, si intéressant soit-il. J'ajoute que, selon l'INSEE, un « emploi créé » correspond à une heure hebdomadaire de travail : ce ne sont pas 700 000 équivalents temps plein de 35 heures par semaine qui ont été créés, il peut y avoir du temps partiel.

La Cour des comptes constate « un pilotage insuffisant des dépenses fiscales, dont le montant s'est élevé à 90,3 milliards » en 2021. Elle note qu'« une proportion significative de dépenses fiscales, estimées à plus d'un milliard, n'ont [...] jamais été évaluées » et qu'« un nombre croissant de dispositifs demeurent non chiffrés (89 mesures, soit près de 14 % en 2021 contre 8 % en 2011) ». La question des niches fiscales est fréquemment soulevée, bien au-delà de l'opposition : il faudra bien finir par connaître leur coût et ce qu'elles rapportent ! Il est d'autant plus urgent de se pencher sur ce problème que vous affirmez vouloir baisser les impôts, donc les recettes de l'État.

Enfin, au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat des Français a diminué de 1,5 % et il est à craindre que ce mouvement – qui plus est très variable selon les niveaux de vie – se poursuive. Je souhaiterais là encore avoir votre avis.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je vous remercie, monsieur le ministre délégué, pour cet exposé très clair et exhaustif. L'année 2021 témoigne du bien-fondé des choix politiques et économiques que nous avons faits.

Sans vouloir polémiquer, je rappelle aux oppositions quels drames sociaux et économiques elles annonçaient il y a un ou deux ans. Certains ici imaginaient un million de chômeurs supplémentaires et un volume des dépôts de bilan considérable... Les chiffres pour 2021 valident nos choix. Le rebond économique de 2021 a été exceptionnel, bien supérieur à celui de nos voisins, et nous a permis de couvrir un certain nombre de dépenses dues à la crise du covid, de financer le plan de relance et la transition écologique et d'assurer une augmentation significative du pouvoir d'achat des Français.

En 2021, le déficit public s'est élevé, plus faible que prévu – y compris au regard des lois de finances rectificatives, dont celle de novembre 2021 – à 6,4 %. Comment expliquer un tel écart ? Une meilleure anticipation n'est-elle pas envisageable ?

Le déficit structurel, en revanche, s'est assez nettement détérioré. Les discussions sont intenses sur sa composition, sur sa définition même. Pourriez-vous nous éclairer à ce propos ? Qu'en est-il du déficit structurel « sous-jacent » hors dépenses non pérennes, le mieux à même de refléter ce qui s'est passé en l'espèce en 2021 ?

La gestion budgétaire 2021 se caractérise par un volume exceptionnel de reports de crédits de 2020, à hauteur de 30 milliards d'euros environ hors fonds de concours. Certes, les dépenses du plan d'urgence étaient peu prévisibles, consacrées à la gestion immédiate de la crise, mais les reports de 2021 à 2022 demeurent importants. Ils ne concernent d'ailleurs pas que le plan de relance, mais aussi des missions du budget général, pour un montant assez conséquent de 4,1 milliards d'euros. Comment se justifient-ils ? Plus largement, quelle est votre doctrine, pour les années à venir, sur cette politique de reports ?

Le projet de loi de règlement procède à des annulations de crédits non consommés. En 2021, il s'agirait d'annuler un montant assez élevé de 2,4 milliards d'euros. Comment l'expliquer ?

Enfin, les encours de PGE atteignent 93 milliards d'euros, en diminution de 7 milliards d'euros par rapport à la fin 2020. Avec l'inflation et le ralentissement de l'économie, n'a-t-on pas sous-estimé les risques liés à d'éventuels défauts de remboursements ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Les recettes fiscales nettes ont en effet connu une augmentation considérable, de 37,9 milliards d'euros par rapport à la prévision initiale. Pour décomposer, les recettes de l'impôt sur les sociétés dépassent les prévisions de 15,3 milliards d'euros, celles de la taxe sur la valeur ajoutée de 10 milliards d'euros et celles de l'impôt sur le revenu de 5,4 milliards d'euros. Ces chiffres traduisent la meilleure santé de nos entreprises, la vigueur de la consommation des ménages et le dynamisme de la masse salariale. Ils ne sont pas une conséquence de l'inflation, qui n'a démarré qu'à la fin de l'année dernière, mais de la reprise économique très forte. L'inflation pèse sur le déficit de l'État puisqu'elle conduit à augmenter les dépenses alors que la croissance recule. Les mesures que nous vous

présenterons ce soir, lors de l'examen du PLFR pour 2022, pour revaloriser un large périmètre de prestations sociales en témoignent.

En ce qui concerne le plan de relance, il est utile de rappeler les objectifs macroéconomiques de court terme que nous nous étions fixés au moment de son lancement, le 3 septembre 2020. La croissance du PIB était initialement estimée à 5 % pour 2021. Elle a finalement atteint presque 7 % selon l'INSEE. Notre premier objectif était de retrouver notre niveau économique d'avant-crise mi-2022 ; il a en fait été atteint au troisième trimestre 2021, plus tôt donc, et plus tôt aussi que nos voisins. Nous voulions également faire baisser dès 2021 le niveau du chômage ; or l'emploi salarié en France a dépassé son niveau d'avant-crise dès le deuxième trimestre 2021. Le déficit public est assez proche de 7 %, soit un point de moins que prévu, tandis que près d'un million d'entreprises ont été créées en 2021. En matière de compétitivité et d'attractivité, la France est restée en 2020 au premier rang européen des pays attractifs pour les investissements étrangers. Ces résultats ont été salués par le comité d'évaluation du plan France relance, organe indépendant présidé en 2021 par Benoît Cœuré, par le Fonds monétaire international, par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ou encore par des observateurs indépendants comme le prix Nobel d'économie Paul Krugman, qui a salué l'efficacité de la réponse française à la crise et qui a placé la France parmi les pays bénéficiant du plus fort rebond.

Au premier trimestre, l'emploi salarié a dépassé de 2 points son niveau d'avant-crise. Nous sommes sortis plus vite de la crise que nos voisins : l'Italie ou l'Allemagne en sont restées à un point. Sur le plan macroéconomique, la France atteint le plus haut niveau d'emploi salarié de son histoire – 26 millions de contrats de travail en cours. C'est le fruit des réformes que nous avons engagées. La qualité de l'emploi ne peut être remise en cause puisque la part des contrats durables, des CDI, dans l'emploi salarié a progressé ces dernières années pour dépasser 51 %. Bien entendu, ce bilan positif ne nous exonère pas de poursuivre nos efforts.

S'agissant des niches fiscales, nous avons engagé au cours du précédent quinquennat un important travail d'évaluation et de bornage, supprimé une soixantaine de dépenses fiscales inefficaces et conduit quelques grands chantiers comme la refonte du dispositif Pinel. Nous avons amélioré la documentation budgétaire, comme l'illustre le budget vert. Et il ne suffit pas de multiplier les obligations déclaratives pour le plaisir d'afficher un chiffre : ce serait contraire à nos objectifs de simplification. C'est d'une vraie évaluation qualitative des dispositifs dont nous avons besoin. Nous en débattons lors de l'examen de la prochaine loi de programmation des finances publiques, qui sera l'occasion de proposer des principes de bonne gestion des dépenses fiscales et d'évaluation. Nous avons vraiment la volonté de faire le tri dans nos dépenses fiscales selon une approche critique, constructive et efficace.

L'écart qui existe entre le déficit constaté et nos prévisions pour 2021 s'observe dans beaucoup de pays, tout particulièrement chez nos voisins ou dans les pays comparables. En France, il s'établit à 6,4 % du PIB en 2021, contre 8,2 % prévus par la deuxième loi de finances rectificative (LFR2) pour 2021. Deux effets cumulés, l'augmentation de la croissance, qui a été de 6,8 % du PIB contre 6,25 % prévus en LFR2, et la bonne résistance des prélèvements obligatoires, expliquent ces 37 milliards d'euros de recettes fiscales nettes supérieures aux prévisions. En outre, les dépenses publiques ont été moins dynamiques que prévu, ce qui a amélioré le solde public. De tels écarts dus à une amélioration de la situation ont été constatés dans toute la zone euro.

S'agissant de l'évolution des dépenses, l'exécution des crédits de la mission *Plan d'urgence face à la crise sanitaire* s'est élevée à 34,4 milliards d'euros en 2021, après

41,8 milliards en 2020. Les principales autres dépenses supplémentaires concernent la charge de la dette – + 2 milliards – et l’indemnité d’inflation – + 3,3 milliards, dont une partie est dépensée sur 2022.

S’agissant du déficit structurel, vous constatez un écart avec le bilan dressé par la Cour des comptes. Il s’explique par le fait que la présentation et l’exécution en projet de loi de règlement se comparent sur la base des hypothèses propres à la loi de programmation des finances publiques, alors que la Cour des comptes opère des recompositions sur la base d’hypothèses actualisées. Ce ne sont donc pas toujours les mêmes périmètres qui sont comparés.

Le Gouvernement a actualisé sa prévision de PIB potentiel dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2021, puis dans le PLF pour 2022, pour tenir compte des effets de la crise. Certaines dépenses engagées en 2020 pour faire face aux effets de la crise sanitaire et soutenir l’activité économique, considérées alors comme temporaires, ont en outre été qualifiées en 2021 de dépenses structurelles. Cela ne signifie pas qu’elles deviendront pérennes mais, par souci de sincérité budgétaire, nous devons prendre acte que les dépenses de soutien à un secteur économique durablement et lourdement fragilisé ont vocation, même si elles sont déjà en baisse, à durer encore un peu – je pense au fonds de solidarité pour les entreprises ou à l’activité partielle. La loi de finances pour 2023 et la loi de programmation des finances publiques nous permettront d’y voir plus clair.

Les reports de crédits ont atteint un volume exceptionnel en 2021. D’une manière générale, l’année 2017 a marqué le point de départ d’une baisse du niveau des reports. Nous avons atteint en 2019 le plus faible niveau de reports généraux enregistrés depuis l’entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Du fait de la crise économique et des incertitudes qui en découlaient, nous n’avons malheureusement pas pu confirmer cette tendance en 2021 et 2022. Dans un contexte en permanente évolution, il est impossible de réaliser des prévisions budgétaires aussi fiables : il faut s’ajuster ensuite grâce aux reports.

Les reports ont notamment concerné la mission *Économie*, pour 2,3 milliards d’euros. Il a fallu financer des dispositifs prioritaires du plan de relance qui se déploient sur deux ans et, par conséquent, reporter des crédits ouverts pour 2021 en 2022 – dont le dispositif sur les repreneurs ou le programme 367 *Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et en 2022 sur le compte d’affectation spéciale « Participations financières de l’État »*. La mission *Sport, jeunesse et vie associative* est concernée pour 0,2 milliard d’euros, pour le financement de la compensation des pertes en billetterie essuyées par les clubs professionnels et du dispositif Pass’Sport. La mission *Travail et emploi* présente aussi un décalage dans le calendrier du versement des fonds du plan d’investissement dans les compétences ou le décaissement de certains dispositifs du plan de relance.

Pour ce qui est des annulations de crédits, je le répète, nous avons beau nous appliquer à établir les prévisions les plus sincères possibles, le contexte de la crise sanitaire rend l’exercice difficile. Les annulations opérées par la présente loi de règlement sont importantes, mais l’ordre de grandeur reste dans la lignée des deux années précédentes. D’une manière générale, soit les annulations résultent d’un besoin constaté inférieur aux prévisions, soit elles sont d’ordre technique, les crédits étant devenus sans objet. Elles concernent pour l’essentiel des crédits du titre 2. Ainsi, la sous-consommation du compte d’affectation spéciale *Pensions* n’a pas vocation à être rattrapée l’année suivante.

Enfin, l’évolution du nombre de prêts garantis par l’État au cours du deuxième semestre de l’année 2021 traduit une meilleure santé économique des entreprises. La hausse

des remboursements anticipés et la baisse du nombre de défaut d'entreprises réduisent le taux de sinistralité en 2021. Nous actualiserons dans les prochains textes, eu égard au contexte économique que nous connaissons désormais, les prévisions de sinistralité et les impacts budgétaires qui en découlent.

**M. Mathieu Lefèvre (RE).** Ce projet de loi de règlement valide la stratégie économique et budgétaire menée par le Gouvernement l'an passé. Les résultats économiques en témoignent puisque nous n'avons pas connu une telle croissance depuis 1969 ni un taux de chômage aussi bas depuis 2008. Les résultats en matière de finances publiques sont aussi au rendez-vous : le déficit diminue de plus de deux points et demi par rapport à 2020, la dette recule et le résultat budgétaire s'améliore dans les trois comptabilités.

Je suis donc surpris d'entendre que la politique menée par le Gouvernement n'aurait pas eu d'effet. Quand on s'engage à hauteur de 72 milliards d'euros dans un plan de relance, cela a forcément un effet sur les résultats économiques !

Ce texte doit cependant nous appeler à la plus grande vigilance. En 2021, les émissions nettes de moyen et long terme de dette française ont atteint 260 milliards d'euros, un montant inédit qui nous oblige.

Le budget vert est une innovation majeure que l'on doit à la précédente majorité. Il représente 30 milliards d'euros, sur plus de 290 milliards de dépenses pilotables du budget général. Que ferons-nous des dépenses jugées « brunes », de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros ? Pourrons-nous aller plus loin dans la réduction de ces dépenses budgétaires ?

**M. Jean-Philippe Tanguy (RN).** Monsieur le ministre, à vous écouter, la France serait prospère, les comptes publics bien tenus et les perspectives radieuses. Si j'allais expliquer tout cela à nos concitoyens de la Somme, je serais bien moins reçu que vous ne l'êtes aujourd'hui dans cette commission.

La réalité est, hélas, tragique. Le niveau de vie des Français a baissé. L'inflation est la conséquence des politiques menées par des incompetents depuis plusieurs années. Votre politique économique est illusoire et vaniteuse. Illusoire parce que les écarts que l'on constate entre vos annonces et la réalité témoignent que vous n'êtes pas plus capables de maîtriser la situation qu'un bouchon perdu dans la tempête. Comment pourrait-il en aller autrement puisque nous avons perdu la souveraineté monétaire, la souveraineté industrielle, la souveraineté budgétaire ? Bruxelles vous le fera comprendre bientôt ! Nous avons même perdu la souveraineté démocratique, puisque vous ne savez rien de ce que ressent le peuple.

Votre politique est également vaniteuse parce que vous vous appropriez systématiquement les moins mauvais résultats, tout en rejetant la responsabilité des mauvaises nouvelles sur la conjoncture internationale, la situation sanitaire, les marchés financiers. La réalité est plus triviale : vous avez ouvert toutes les vannes de la dépense publique. C'est moins stupide que la stratégie menée par François Hollande en 2012 mais ce n'est pas une politique économique pour autant. N'importe qui, se retrouvant par les hasards de l'histoire à la tête d'un gouvernement, en serait capable.

Quand prendrez-vous des mesures qui donneront enfin des résultats que l'on pourra imputer à votre action et non au contexte international ?

**M. Sébastien Rome (LFI-NUPES).** Selon vous, l'exécution du budget reflète le choix du Gouvernement de prendre, dès octobre 2021, des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Ces mesures très provisoires ont été vite oubliées par les Français, qui sont déjà à découvert en milieu de mois. Le pouvoir d'achat des Français recule au premier trimestre et le nombre de personnes pauvres atteint les 10 millions. La baisse du chômage est due pour une large part à l'augmentation sans précédent des radiations de Pôle emploi. Elle a surtout permis de réaliser des économies qui n'ont fait qu'aggraver la précarité.

L'écart est grand entre l'exécution du budget et les prévisions. Les recettes sont beaucoup plus élevées que prévu. Nous aurions ainsi une cagnotte ! Mais, plutôt que de l'avoir redistribuée en temps et en heure aux Français qui en avaient tant besoin, vous avez préféré constituer une provision pour le début de votre mandat.

Les bons résultats dont vous vous targuez ne résultent pas de la politique que vous avez menée : ils s'expliquent simplement par un rebond automatique de la croissance après la crise sanitaire et par l'inflation qui gonfle les recettes de certains impôts comme la TVA.

En revanche, les niches fiscales continuent d'alourdir notre budget, alors même que certaines se traduisent par un surcroît de pollution. Où en est l'évaluation de leur efficacité ? Selon le Réseau Action Climat, les niches fiscales polluantes représentent près de 25 milliards d'euros en 2022. Puisque vous voulez tenir la règle européenne des 3 %, pourquoi ne choisissez-vous pas de supprimer les niches fiscales inefficaces, coûteuses et polluantes dont la Cour des comptes a dénoncé, cette année encore, l'opacité, plutôt que de comprimer toujours plus le budget de l'hôpital ou celui des collectivités locales, qui subissent la hausse des coûts de l'énergie ?

**Mme Véronique Louwagie (LR).** Quand j'ai pris connaissance de ce projet de loi de règlement, j'ai tout de suite compris pourquoi le Gouvernement n'avait pas présenté ce texte dans les délais impartis, avant le 1<sup>er</sup> juin : nous étions en période électorale...

M. le ministre a parlé d'irresponsabilité budgétaire. Or, les prélèvements de l'État ont beau avoir considérablement augmenté, ces recettes supplémentaires n'ont pas financé le désendettement. Elles servent à un surcroît de dépenses nouvelles – de l'ordre de 17,6 milliards d'euros, hors dépenses liées à la gestion de la crise. Cette augmentation s'ajoute à celle de 6,7 milliards d'euros en 2020. Le risque est réel : selon l'Agence France Trésor, une hausse d'un point des taux d'intérêt renchérirait la charge d'intérêt à l'horizon de dix ans de 29,5 milliards d'euros.

Pas moins de 40,9 milliards d'euros d'impôts et taxes ont été affectés en 2021 à des opérateurs et organismes hors collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale, qui échappent totalement à l'information du Parlement : quelle est la nature de ces dépenses ?

La Cour des comptes a aussi relevé des entorses aux principes d'annualité budgétaire et de spécialité, en particulier des reports croisés de crédits. C'est inadmissible. La Première ministre a déclaré, hier, que la transparence était une exigence et le contraire un manque de respect – nous y sommes.

Enfin, quel est le montant précis des versements affectés aux cabinets de conseil en 2021 et le nombre d'heures réalisées, pour l'ensemble des missions ?

**M. Pascal Lecamp (Dem).** Les débats de notre commission doivent nous permettre de trouver collégalement des solutions pour nos concitoyens tout en contrôlant efficacement l'usage des deniers publics. L'examen du projet de loi de règlement est le moment privilégié de notre mission constitutionnelle de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques. Je regrette, à ce propos, que le calendrier électoral nous ait contraints à renoncer à un vrai Printemps de l'évaluation, qui représente l'une des belles avancées démocratiques et parlementaires de la précédente législature.

Le présent texte illustre un exercice budgétaire 2021 une nouvelle fois hors du commun, mêlant mesures d'urgence et mesures de relance. Le déficit budgétaire recule mais reste élevé, à 6,4 % du PIB. De même, le taux d'endettement a diminué de deux points, du fait de la forte hausse du PIB – 200 milliards d'euros – en 2021. Les dépenses considérables pour faire face à l'urgence et relancer la croissance, en 2020 et 2021, étaient indispensables pour soutenir l'économie française. Sans elles, la situation serait bien pire. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer nos voisins européens et surtout d'écouter les acteurs du monde de l'entreprise, qui saluent les dispositifs de prêt garanti par l'État et d'activité partielle.

Vos services ont-ils modélisé une situation dans laquelle l'État n'aurait pas pris de mesures d'urgence ? Autrement dit, quelle aurait été la croissance 2021 sans plan de relance ?

**M. Philippe Brun (SOC).** Ce projet de loi de règlement est notre héritage, que nous porterons comme un fardeau. Ne nous y trompons pas : s'il nous est présenté si tardivement, c'est bien que le Gouvernement porte sur son bilan un regard moins naïf qu'il ne le laisse penser. Déposé le 4 juillet, ce texte arrive plus d'un mois après la date à laquelle l'article 46 de la LOLF impose son dépôt. Rien n'empêchait le gouvernement en place de déposer ce texte début juin afin de laisser au Parlement un mois pour l'étudier plutôt que ces dérisoires quarante-huit heures.

Je tirerai de ce projet de loi un enseignement et un vœu.

La politique budgétaire du gouvernement Macron s'est soldée par un échec. Le Gouvernement saisit toutes les occasions pour pointer le rebond spectaculaire du PIB en 2021, qui aurait effacé la crise. Mais alors que le PIB prévu avant la crise devait être d'environ 2 520 milliards d'euros en 2022, le PIB réel n'est que d'environ 2 470 milliards : la France accuse encore un déficit de l'ordre de 50 milliards de richesses non créées.

Le Gouvernement ne semble pas au courant de l'urgence sociale. Ainsi, l'article 4 du projet de loi prévoit d'annuler les autorisations d'engagement pour la mission *Travail et emploi* à hauteur de 916 millions d'euros. Le Gouvernement annonce remplacer Pôle emploi par France travail, mais n'allez pas croire qu'il le financera mieux pour autant...

Face aux urgences sociales, ce Gouvernement coupe, reporte, annule. Face aux déficits, il offre 5 milliards d'euros en baisses d'impôt aux 400 000 Français les plus riches. Le résultat est sans surprise : le déficit public pour 2021 s'établit à 6,5 % du PIB.

Voilà donc mon vœu : infléchir la trajectoire budgétaire, face au sombre paysage que dessine le projet de loi de règlement. Pour ce qui est de la méthode, le Gouvernement a pris l'habitude de reporter massivement des crédits d'une année sur l'autre plutôt que de les inscrire dans le budget à l'automne, ce qui prive le Parlement de la possibilité d'examiner et de débattre de leur usage réel. Cette méthode piétine le principe d'annualité et nous serons vigilants. Quant au fond, ce texte devra nous servir de contre-modèle pour le projet de loi de finances de la

prochaine législature. Le prochain budget devra refléter les aspirations profondes du pays, celles que les Français ont exposées au grand jour un dimanche de juin lorsqu'ils ont privé Emmanuel Macron de majorité et fait entrer 151 députés de gauche à l'Assemblée nationale.

**M. François Jolivet (HOR).** L'année 2020 fut déterminante pour notre pays, marquée par trois impératifs : le maintien de mesures efficaces pour soutenir l'économie, l'intensification du plan de relance et la préservation du pouvoir d'achat grâce à l'indemnité d'inflation et au bouclier tarifaire pour le gaz et l'électricité.

Le plan de relance s'est révélé efficace : 72 milliards d'euros ont été engagés et plus de 42 milliards décaissés à la fin de l'année 2021. Parallèlement, 35 milliards d'euros de crédits de la mission *Plan d'urgence face à la crise sanitaire* ont été consommés, ce qui témoigne du soutien de l'État aux victimes de la crise.

En maintenant les mesures de soutien et en intensifiant le déploiement du plan de relance, le Gouvernement a protégé les Français et préservé les fondamentaux de notre économie : l'emploi et la croissance. Le taux de chômage était, fin 2021, à son plus bas niveau depuis 2008 et la croissance à son niveau le plus élevé depuis 1969. Cette politique a eu un coût élevé pour les finances publiques, mais à quelles dépenses aurions-nous dû renoncer ? Le plan de relance ? Le soutien aux entreprises ? Le financement du chômage partiel pour les salariés ?

En tout état de cause, nous avons la responsabilité de nous approprier nos contraintes financières, celles de l'État, et les besoins des Français. Notre groupe entend prendre part à ce chantier et votera pour ce projet de loi.

**Mme Eva Sas (Écolo-NUPES).** Concernant la mission *Plan de relance*, la Cour des comptes a noté que 7,19 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 6,25 milliards d'euros de crédits de paiement ont été reportés de 2021 vers 2022. Elle souligne que ce mécanisme, qui devrait être réservé à des actions ayant un impact réel sur la politique de relance, s'est aussi appliqué à des dispositifs portés par les programmes de la mission mais sans lien réel avec cet objectif.

La Cour des comptes relève une sous-consommation importante des crédits du programme *Compétitivité*. Par ailleurs, la mission *Plan de relance* aurait couvert des dépenses courantes de l'État.

S'agissant de la rénovation thermique, la Cour des comptes remarque que le dispositif MaPrimRénov' ne fonctionne pas correctement. Certains niveaux d'engagement sont satisfaisants mais celui du décaissement est beaucoup moins dynamique. Cette sous-consommation s'expliquerait par le délai de traitement des dossiers – 735 000 dossiers validés, mais seulement 366 000 primes versées – et des objectifs trop ambitieux. Ainsi, l'objectif initial de 80 000 logements sortis du statut de passoire thermique en 2021 a été ramené à 2 500 logements en fin d'année.

Que pensez-vous de l'efficacité de MaPrimRénov' en matière d'économies d'énergie ? Que comptez-vous faire pour qu'elle serve vraiment à réduire la facture d'énergie des Français ?

Enfin, la loi du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques impose au Gouvernement de remettre chaque année un rapport au Parlement sur l'évolution, en particulier du fait des réformes

entreprises, de ces indicateurs relatifs à la santé, à l'éducation, au développement durable ou aux inégalités de revenu.

Ce projet de loi de règlement aurait pu être évalué au regard de ces indicateurs. Ce n'est pas le cas. Surtout, le rapport n'est plus publié ni remis au Parlement depuis 2018.

Quelle place le Gouvernement compte-t-il accorder aux nouveaux indicateurs de richesse dans nos débats budgétaires ?

**M. Nicolas Sansu (GDR-NUPES).** M. le ministre se targue d'une croissance plus forte et d'un déficit public plus faible que prévu, mais rappelons que notre pays est celui qui avait subi le plus fort recul : il était normal qu'il ait le plus fort rebond.

L'année 2021 a été particulière. Les mesures de soutien étaient nécessaires mais soulèvent quelques questions.

Les recettes fiscales ne doivent pas forcément être analysées par comparaison d'une année sur l'autre. Des disparités considérables existent entre 2021 et 2020. En particulier, les périmètres peuvent avoir changé : ainsi, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est passée dans les prélèvements sur recettes.

Enfin, les Français n'ont sans doute pas la même lecture que vous de la situation. La prétendue croissance du pouvoir d'achat de 1,9 % par unité de consommation en 2021 n'a pas été ressentie comme telle par nos concitoyens. Il faudra expliquer cet écart.

La crise sanitaire et les mesures prises ont favorisé l'épargne. L'« épargne covid » serait estimée à 175 milliards d'euros, détenus par les 10 % les plus riches – d'autant que la fortune des milliardaires a quasiment doublé entre mars 2020 et octobre 2021. Comment comptez-vous taxer cette surépargne afin qu'elle serve à la relance de l'économie ?

Quant au fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants et entrepreneurs, si nous sommes évidemment d'accord pour soutenir l'économie, quelles contreparties de nature sociale, écologique ou environnementale allez-vous leur demander, sachant que certaines entreprises ont obtenu des résultats qui battent tous les records ?

Enfin, les collectivités locales se trouveront bientôt dans des difficultés budgétaires. Les crédits venant du plan de relance s'affaissent et la CVAE devrait être supprimée en 2023. Comment les collectivités pourront-elles soutenir l'investissement public local ?

**M. Charles de Courson (LIOT).** Pourquoi n'avez-vous pas respecté l'article 46 de la LOLF qui prévoit le dépôt du projet de loi de règlement avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte ? Vous l'avez déposé trente-six jours plus tard, soit le 4 juillet. Et pourquoi privez-vous le Parlement du Printemps de l'évaluation ?

Que pensez-vous des déclarations du ministre auquel vous êtes rattaché, qui considère que la cote d'alerte est atteinte en matière de finances publiques ? Partagez-vous l'avis du Haut Conseil des finances publiques (HCFP), selon lequel le déficit structurel ne s'élèverait pas à 4,4 %, comme l'indique le projet de loi de règlement, mais à 5,4 %, en hausse de 3 points par rapport à 2017 ?

L'actif net de l'État est de plus en plus négatif. Il passera de - 1 538 milliards d'euros fin 2020 à - 1 558 milliards fin 2021. L'endettement public finance de plus en plus des déficits de fonctionnement, pour plus de 80 %, pas des dépenses d'investissement. Qu'en pensez-vous ?

Enfin, le HCFP souligne que le niveau de la dépense publique rapportée au PIB est resté en 2021 nettement supérieur à celui d'avant la crise – 53,8 % du PIB en 2019 et 59,1 % du PIB en 2021 – ce qui suppose de mener une action sur la dépense publique. Quel est le montant des économies réalisées en 2021 ?

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Monsieur Lefèvre, nous avons été précurseurs, à l'échelle mondiale, en adoptant un budget vert pour apprécier les effets sur l'environnement de nos dépenses. En 2021, les dépenses « vertes » s'élèvent à 28 milliards d'euros tandis que les « brunes » s'établissent à 3 milliards. D'autres dépenses sont considérées comme mixtes ou intermédiaires. Notre objectif est de réduire les dépenses fiscales brunes, même si certaines des mesures de soutien au pouvoir d'achat des Français que nous prendrons, par exemple pour alléger les dépenses de carburant, relèvent de cette catégorie.

Monsieur Tanguy, je ne comprends pas votre reproche. Nous n'avons pas inventé le covid ! Nous ne sommes pas à l'origine de l'épidémie la plus grave depuis un siècle et de ses conséquences pour l'économie mondiale ! Nous avons fait au mieux dans un contexte extrêmement dégradé. Le prix Nobel d'économie Paul Krugman a lui-même salué la politique que nous avons menée.

Vous nous reprochez de mener des politiques superficielles : je ne crois pas que les artisans, les commerçants, les entrepreneurs, les salariés, les Français qui ont bénéficié du plan d'urgence et du plan de relance partagent cet avis. Vous évoquez le début du quinquennat de François Hollande, mais ce n'est pas à la situation de 2012 qu'il faut comparer ce que nous vivons, mais à celle de 2008. Notre réponse à la crise a été plus efficace que celle de l'époque.

Vous considérez que notre action n'a servi à rien, si ce n'est à dégrader les finances publiques. Le Centre pour la recherche économique et ses applications (CEPREMAP) estime pourtant que la dette publique accumulée aurait été dix fois supérieure sans les mesures du « quoi qu'il en coûte » et du plan de relance – c'est une façon de répondre à M. Lecamp qui se demandait ce qui serait arrivé si l'on n'avait rien fait. Accompagner des millions de personnes au chômage coûte plus cher que de soutenir les entreprises pour leur permettre de conserver leurs emplois. Accompagner des centaines de milliers d'entreprises en faillite coûte plus cher que de les aider à tenir pendant la crise. Le « quoi qu'il en coûte » a été un investissement : il nous a évité des dépenses considérables pour l'avenir.

Monsieur Rome, plusieurs des questions que vous avez posées relèvent davantage du PLFR pour 2022. Je noterai seulement, pour l'heure, qu'on ne peut pas parler de cagnotte quand on a 2 800 milliards d'euros de dettes. Les recettes ont certes augmenté, du fait de la reprise économique, mais cela ne fait pas une « cagnotte », hélas. Ce que nous avons, ce sont des recettes et des dépenses, et des choix politiques à faire afin de protéger au mieux les Français, non seulement aujourd'hui, mais aussi demain, en réduisant notre déficit. Cela implique des arbitrages difficiles, mais nécessaires.

Plusieurs d'entre vous m'ont demandé pourquoi nous présentons ce projet de loi de règlement plus tard que ce que prévoit la nouvelle loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, que l'on doit à Laurent Saint-Martin. Il est vrai que, ces dernières années, le projet de loi de règlement était déposé au moment du Printemps de

l'évaluation, mais je vous rappelle que celui-ci n'a pas eu lieu cette année du fait du renouvellement de l'Assemblée nationale. Nous avons attendu que la nouvelle assemblée soit élue pour déposer ce projet de loi – sinon, nous aurions dû le déposer deux fois. Enfin, nous attendions de recevoir de l'INSEE le solde final de la croissance constatée en 2021, qui nous est parvenu le 31 mai.

S'agissant des cabinets de conseil, je rappelle que le Gouvernement a pris l'engagement d'annexer à chaque projet de loi de finances un rapport relatif à cette question. Ce sera le cas dès cette année : tous les chiffres vous seront transmis dans le PLF pour 2023.

Monsieur Jolivet, je vous remercie de votre intervention. Nous partageons l'objectif d'une réduction des déficits.

Madame Sas, MaPrimeRénov' est un dispositif remarquable qui vise à soutenir la rénovation énergétique des logements privés. C'est une bonne chose pour l'environnement puisque cela réduit la consommation d'énergie, et pour le pouvoir d'achat des Français qui est notre priorité à tous. Les chiffres sont bons : en 2021, environ 764 000 demandes d'aides ont été déposées auprès de l'Agence nationale de l'habitat ; plus de 658 000 dossiers ont été instruits et ont reçu une suite favorable, pour un montant total de primes attribuées de 2,1 milliards d'euros. Plus de 372 000 ménages ayant achevé leurs travaux ont perçu une prime en 2021, pour un montant total de 1,1 milliard d'euros. Les ménages aux revenus très modestes et modestes représentent 68 % des primes attribuées en 2021.

L'écart entre le niveau d'engagement et celui des décaissements a des causes diverses. Il est vrai que le traitement des dossiers peut être amélioré, mais il ne faut pas négliger non plus les difficultés d'approvisionnement dans le secteur du bâtiment. Je ne veux pas marcher sur les plates-bandes de mes collègues Agnès Pannier-Runacher et Christophe Béchu, chargés de l'écologie, mais je pense que le dispositif devrait être recalibré pour bénéficier davantage à des projets de rénovation globale, afin de lutter contre les passoires thermiques.

Monsieur Sansu, vous avez suggéré de créer une taxe sur la surépargne, mais je vous rappelle que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts et à ne pas créer de nouvelles taxes. Permettez-moi de renvoyer le débat au sujet de la CVAE à l'examen du projet de loi de finances pour 2023. Nous garantissons et garantirons évidemment une compensation aux collectivités locales, comme nous l'avons fait au moment de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur de Courson, à propos de la déclaration de M. Bruno Le Maire, outre qu'en tant que ministre délégué, je suis d'accord par principe avec l'intégralité des propos de mon ministre de tutelle, il est évident que notre situation financière et budgétaire est tendue. Avec la remontée des taux, on a changé de monde : emprunter à 0,3 ou 0,4 %, comme c'était le cas il y a encore quelques mois, n'est pas la même chose qu'emprunter à 2 %. Cela n'a pas le même impact sur la charge de la dette, d'autant qu'elle est en partie indexée sur l'inflation mondiale. Cette question se posera largement à propos du PLFR pour 2022.

À propos du déficit structurel, comme je l'ai indiqué au rapporteur général, les indicateurs retenus sont en partie ceux de la loi de programmation des finances publiques, et c'est avec la nouvelle loi de programmation des finances publiques que nous pourrons faire de vraies comparaisons. Nous avons creusé virtuellement notre déficit structurel en qualifiant de dépenses pérennes des mesures de soutien aux entreprises réalisées dans le cadre du « quoi qu'il

en coûte ». Ces mesures sont en réalité temporaires, mais par souci de sincérité, nous reconnaissons que c'est un temporaire qui dure un peu.

**M. Joël Giraud.** De nombreux collègues ont évoqué la question des niches fiscales. Pendant tout mon mandat de rapporteur général, j'ai défendu le principe d'une évaluation effective de chaque dépense fiscale, le plafonnement de celles qui faisaient l'objet d'abus, tant dans la culture que dans la recherche, et un bornage dans le temps de celles dont le chiffrage était insuffisant. Je sais bien que dans chaque niche fiscale se cache un chien qui a tendance à grogner quand on lui enlève son os, mais je crois qu'il faut poursuivre cet effort.

Monsieur le rapporteur général, il serait intéressant que nous menions une action concertée, voire œcuménique, au sein de la commission des finances pour mettre à jour ce qui, dans un rapport précédent d'application de la loi fiscale, concerne les niches.

**M. Patrick Hetzel.** Les intérêts de la dette s'élèvent, en 2021, à 36,3 milliards d'euros, ce qui représente presque le budget de la défense. Dans son rapport, le Haut Conseil des finances publiques pose la question de la soutenabilité de la dette publique et de la réduction du déficit structurel. En effet, si l'on suit la trajectoire du quinquennat précédent, le montant des intérêts de la dette pourrait doubler en très peu de temps. Pouvez-vous nous dire un mot de la soutenabilité de la dette publique ?

**M. Kévin Mauvieux.** Monsieur le ministre, vous n'avez pas vraiment répondu au président, qui notait que l'augmentation des recettes fiscales devait beaucoup à l'inflation. Vous nous avez dit qu'en 2021, grâce à l'action du Gouvernement, le pouvoir d'achat des Français avait augmenté de 1,9 %, que la croissance française avait été merveilleuse et que cela n'était pas dû à un rebond, mais à votre politique.

Je ne fais pas la même analyse que vous. L'image qui me vient, c'est celle d'une personne qu'on a jetée à l'eau et qui ne sait pas nager : on a coulé, on a touché le fond et on a tapé du pied, ce qui nous a permis de remonter. Mais comme on ne sait pas nager, on recommence déjà à couler, avec un taux de croissance de 0,2 % au premier trimestre.

Demain, quand je rentrerai dans l'Eure, que devrai-je répondre aux gens qui me diront qu'ils n'ont pas vu l'augmentation de 1,9 % de leur pouvoir d'achat, eux qui paient leur essence deux fois plus cher qu'avant votre arrivée ?

**Mme Christine Pires Beaune.** Monsieur le ministre, il est vrai que le rebond qu'a connu la France en 2021 a été plus fort qu'ailleurs en Europe, mais nous avons aussi connu, en 2020, un recul plus important : - 4,9 % pour l'Allemagne et - 8,3 % pour la France.

La Cour des comptes estime nécessaire d'évaluer les niches fiscales et je partage évidemment cet avis, mais il faut tenir compte des évaluations qui existent déjà ! Le crédit d'impôt recherche (CIR), par exemple, a fait l'objet de trois évaluations, par la Cour des comptes, par France Stratégie et par des parlementaires. Toutes allaient dans le même sens, mais on n'en a absolument pas tenu compte !

S'agissant des difficultés de MaPrimeRénov', il est vrai que les demandes sont très nombreuses, mais cela n'explique pas tout. Il faut absolument créer un guichet pour simplifier les démarches des citoyens et des entreprises, qui rencontrent souvent des difficultés.

**M. Mohamed Laqhila.** Monsieur le ministre, il est vrai qu'on ne peut pas parler de « cagnotte » quand le déficit budgétaire de l'État atteint près de 171 milliards d'euros, soit

6,4 % du PIB. Les taux remontent d'une façon historique et, si le taux actuel de 2 % se maintient, la charge de la dette pourrait, selon certains économistes, augmenter de 11 points de PIB dans les dix prochaines années. Quels sont nos besoins annuels de financement *via* la souscription de la dette ? Comment être certains que nous éviterons un scénario argentin ?

Par ailleurs, le taux d'usure publié en début de semaine va peser lourdement sur les ménages les plus modestes en quête d'un crédit à la consommation. Quelles actions le Gouvernement envisage-t-il pour limiter la hausse des taux et prévenir le surendettement des ménages ?

La Première ministre a affirmé hier sa détermination à lutter contre l'inflation, qui a rendu caduques nos prévisions budgétaires de début d'année. Compte tenu de surcroît de la situation en Ukraine, quand pensez-vous qu'un retour au niveau d'inflation antérieur sera possible ?

**M. Fabien Di Filippo.** Monsieur le ministre, malgré votre agilité rhétorique, vous n'arriverez plus à faire croire que vous pouvez tout faire « en même temps », sans faire de choix. Les prévisions économiques sont toutes dégradées par rapport aux annonces faites par Bruno Le Maire durant la campagne électorale. La charge de la dette explose et elle sera, à la fin de votre mandat, le premier poste budgétaire de la nation : voilà votre bilan.

Vous proposez des mesures à court terme pour le pouvoir d'achat, qui auront un effet très inflationniste : après les chèques « confinement », puis « reconfinement », on a eu l'augmentation du chèque de rentrée scolaire, les chèques « énergie » et « carburant » et, maintenant, les chèques « alimentation ». Or ces mesures laissent de côté une grande partie de la classe moyenne, de ceux qui travaillent et font avancer notre pays.

Il faut financer ces mesures et les concentrer sur les Français qui travaillent. Parmi les moyens de financement, que pensez-vous du gel de certaines aides sociales, d'un effort pour réduire la surbureaucratization des administrations ou de la suppression d'une partie de l'aide médicale de l'État (AME) pour les clandestins ? Nous attendons un discours de vérité sur ces sujets, pour soutenir la France qui travaille.

**M. Franck Allisio.** Monsieur le ministre, en 2021, notre contribution brute au budget de l'Union européenne a augmenté de 2,7 milliards d'euros, et il faudra attendre deux ans pour connaître notre contribution nette. Celle-ci a quadruplé en vingt ans. Tout le monde fait des efforts : les ménages, les entreprises françaises, nombre de nos services publics et certaines de nos administrations. Une administration reste seule à l'écart de ces efforts : celle de Bruxelles. Ma question est simple : quelle est la contribution de Bruxelles à cet effort collectif ?

**M. David Guiraud.** M. le rapporteur général a dit que la politique menée avait permis d'éviter des drames sociaux, mais dans ma circonscription, 35 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté !

Monsieur le ministre, il est vrai que vous n'avez pas inventé le covid. En revanche, c'est bien vous qui avez inventé la réforme de l'assurance chômage. Or elle s'est traduite par une baisse de 17 % en moyenne des allocations pour 1,5 million de chômeurs.

Vous dites vouloir protéger les Français, mais vous avez durci les conditions d'accès aux repas à un euro pour les étudiants non-boursiers. En 2020 et 2021, vous avez distribué

20 millions de repas à un euro à plus de 750 000 étudiants boursiers, ce qui fait environ vingt-six repas par personne dans l'année. Cette protection est encore un peu faible...

Nos collègues du Rassemblement national regrettent que l'on ait ouvert les vannes de la dépense publique. Je leur demande donc à quel service public il faut retirer de l'argent : l'école, l'hôpital, la police ?

**Mme Alma Dufour.** Je me demande moi aussi comment vous comptez ramener le déficit à 3 % du PIB d'ici 2027, puisque vous n'en avez rien dit pendant la campagne électorale. Le Gouvernement peut-il nous expliquer dans quelles dépenses publiques il va couper pour réaliser ces économies budgétaires qui devraient s'élever, non pas à 24, mais à 80 milliards d'euros ?

Par ailleurs, quand aurons-nous enfin un vrai débat sur la dette – son poids, et le fait que nous ne pourrions pas la rembourser ? Les règles monétaires de l'Union européenne ne peuvent plus s'appliquer à cette dette que nous n'avons pas choisie, puisqu'elle est un héritage de la crise du covid.

**M. Gabriel Attal, ministre délégué.** Madame Louwagie, je ne vous ai pas répondu tout à l'heure au sujet des opérateurs et des taxes affectées.

Il est normal que l'État confie à des opérateurs le soin d'exécuter certaines politiques publiques. Je crois que personne ici ne le conteste. Cela se fait en toute transparence, puisque l'État exerce une tutelle et que le plafond d'emplois des opérateurs figure dans le rapport annexé au projet de loi de finances.

Vous trouverez la liste des taxes affectées dans le volume *Évaluations des voies et moyens*, annexé au PLF pour 2022. En 2021, les taxes affectées plafonnées ont représenté 18,8 milliards d'euros. Les deux plus importantes sont celles qui alimentent l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, à hauteur de 1,9 milliard d'euros, et la société du Grand Paris, à hauteur de 0,8 milliard d'euros.

Monsieur Hetzel, notre ligne consiste à tenir les comptes pour que la dette ne devienne pas insoutenable. Il faut absolument éviter que le poids des intérêts de la dette nous prive des marges de manœuvre nécessaires pour financer des politiques publiques ou faire face à des situations difficiles. Nous voulons arriver à une stabilisation de la dette et à un début de remboursement en 2026. Pour répondre en même temps à Mme Dufour, nous présenterons en septembre une loi de programmation des finances publiques sur cinq ans : nous reviendrons à cette occasion sur la somme de 80 milliards d'euros que vous avancez et que nous contestons.

Monsieur Mauvieux, peut-être a-t-on rebondi parce qu'on a touché le fond, mais je répète qu'on a rebondi plus vite et plus fort que nos voisins. Citez-moi des pays, autour de nous, qui ont retrouvé leur niveau d'activité et leur niveau de pouvoir d'achat statistique d'avant-crise aussi vite que nous ? Les dernières études parues montrent qu'aucun de nos voisins n'a retrouvé son niveau d'avant-crise au même rythme que nous. Quand vous verrez vos concitoyens, dans votre circonscription, vous pourrez leur parler du paquet massif de mesures en faveur du pouvoir d'achat que nous vous présenterons ce soir, avec Bruno Le Maire. Je ne dis pas que tout va bien pour tout le monde ; il y a de grandes difficultés, et c'est pour cela que nous agissons.

Monsieur Allisio, notre contribution au budget de l'Union européenne, qui est négociée avec nos partenaires européens, sert à financer les politiques coordonnées au niveau européen, dont la politique agricole commune qui est chère à chacune et chacun d'entre nous, puisque tous nos agriculteurs en bénéficient.

Je rappelle que l'Union européenne finance une partie importante de notre plan de relance, à hauteur de 40 milliards d'euros, dont 5,1 ont été reçus dès 2021. Vous allez dire que l'Union européenne, c'est nous et nos contributions. Certes, mais on est aussi en train de développer les ressources propres de l'Union européenne, notamment avec le projet de taxe carbone aux frontières.

Madame Pires Beaune, nous partageons tous l'objectif d'améliorer le fonctionnement de MaPrimeRénov', je n'y reviens pas. Quant au CIR, c'est un choix politique de notre part : nous considérons que c'est un élément essentiel de l'attractivité de la France, qui favorise l'investissement dans notre pays et notre développement économique.

Monsieur Di Filippo, nous allons avoir un moment de vérité politique et budgétaire avec les textes qui vous seront soumis dans les prochaines semaines. À entendre certains des membres de votre groupe, on pourrait financer pour 40 milliards d'euros de dépenses avec la suppression de l'AME, qui ne coûte pourtant qu'un milliard d'euros.

Supprimer l'Aide médicale de l'État ne ferait qu'accroître la dette de nos hôpitaux, puisque les médecins continueront de soigner les malades, conformément au serment d'Hippocrate. J'ajoute que l'AME permet d'éviter le retour et la propagation d'un certain nombre de maladies contagieuses en France. Pour ma part, je considère que c'est un honneur de soigner des personnes qui sont dans une situation d'urgence vitale – mais cela fait manifestement débat avec vous. Enfin, l'AME représente 0,4 % des dépenses de l'assurance maladie en France. On peut sans doute améliorer le dispositif – et, du reste, on l'a déjà fait ces dernières années, s'agissant du panier de soins ou des contrôles – mais il faut arrêter avec les polémiques.

**M. le président Éric Coquerel.** Pour rebondir sur la question de Mme Louwagie, j'indique que l'une de mes premières propositions sera de créer une mission d'information sur les cabinets de conseil.

*La commission examine le projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2021 (n° 10 – M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général).*

**M. le président Éric Coquerel.** Je vous propose que nous examinions les articles du projet de loi de règlement et les amendements déposés sur ces articles.

**Article liminaire :** *Solde structurel et solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2021*

*Amendement CF1 de M. Charles de Courson.*

**M. Charles de Courson.** Nous proposons de rectifier le tableau de l'article liminaire pour tirer les conséquences de l'avis rendu par le Haut Conseil des finances publiques le 24 juin 2022 sur le présent projet de loi.

Il y rappelle que la nouvelle estimation du PIB potentiel, telle que présentée par le Gouvernement dans le Rapport économique, social et financier pour 2022, doit conduire à accroître le déficit structurel d'un point en 2021. En conséquence, nous proposons de faire passer le solde structurel de -4,4 à -5,4 points de PIB. Il convient également de tirer les conséquences de cette modification sur l'écart avec la loi de finances initiale pour 2021 et la loi de programmation des finances publiques, afin d'assurer la cohérence du tableau.

Chers collègues, j'appelle votre attention sur le fait que l'écart entre le solde prévu dans la loi de programmation des finances publiques et le solde réel est considérable : ce solde structurel devait être de -1,2, il est officiellement de -4,4, et même -5,4 points d'après le HCFP. Pour vous donner un ordre d'idée, sur 2 500 milliards d'euros, cela représente une différence d'un peu plus de 100 milliards.

Pour mémoire, le solde structurel est indépendant de la conjoncture et des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire. C'est donc vraiment le fond de la question budgétaire.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Cher collègue, je reconnais votre constance sur ce sujet et je vous accorde que la situation n'est pas totalement satisfaisante.

Vous proposez de tirer les conséquences de la révision du PIB potentiel que le Gouvernement a lui-même présentée dans le Rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2022 et vous posez la question du calcul du solde structurel. Le ministre a déjà apporté des éléments de réponse à ce sujet.

Vous le savez, il s'agit avant tout d'une construction basée sur des hypothèses macroéconomiques, et non d'un constat budgétaire et comptable. Elle repose, à ce titre, sur des hypothèses et des conventions. C'est la loi de programmation des finances publiques qui sert de référence pour définir la trajectoire de PIB potentiel. Or la dernière loi de programmation, vous le savez, porte sur la période 2018-2022, elle est obsolète. Je précise toutefois que le solde effectif global, qui s'établit à -6,4 %, est quant à lui incontestable. Il me semble donc que votre amendement, qui modifie également ce ratio, n'a pas d'objet.

Je rappelle enfin que la manière dont on décide de répartir certaines dépenses, notamment celles liées au plan de relance, entre le solde structurel et le solde conjoncturel, peut modifier l'équilibre entre ces deux postes. Du reste, au niveau européen, cette distinction a elle-même tendance à être remise en question. Avis défavorable.

**M. Charles de Courson.** Monsieur le rapporteur général, pour tenir compte de votre observation, qui me paraît justifiée, je veux bien déposer un sous-amendement pour transformer le -2 en -1 et le -7,4 en -6,4. Mais j'aimerais avoir une réponse sur le fond.

**Mme Christine Pires Beaune.** Monsieur le rapporteur général, vous avez souligné la constance de Charles de Courson. Valérie Rabault a la même, et ces chiffres démontrent que les amendements qu'elle avait déposés l'an dernier étaient tout à fait justifiés. Si le conjoncturel devient structurel au bout de deux ou trois ans, on va vraiment finir par s'y perdre.

*L'amendement CF1 est retiré.*

*Amendement CF2 de M. Charles de Courson.*

**M. Charles de Courson.** Ce que nous dit le Haut Conseil des finances publiques, c'est qu'on ne sait plus très bien appliquer les règles qui s'imposent à nous. Cet amendement est un

petit clin d'œil : nous proposons d'inscrire « Non renseigné » dans la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, comme il arrive désormais au Gouvernement de le faire.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je vous ferai la même réponse que sur l'amendement précédent : on ne peut pas dire que le solde global est « non renseigné », puisqu'il est juste. Nous aurons l'occasion de revenir longuement sur cette question lors de l'examen du projet de loi de programmation des finances publiques. À cette occasion, nous réviserons nos hypothèses et saurons donc précisément ce qu'il en est de notre déficit structurel et de notre déficit conjoncturel. Retrait, ou avis défavorable.

**M. Charles de Courson.** Chers collègues, même si l'on s'en tient aux chiffres donnés par le Gouvernement, l'écart entre le solde effectif prévu et celui que l'on constate est de -5,5, ce qui représente 135 ou 140 milliards d'euros. C'est colossal !

Quant à la loi de programmation qui sera examinée en septembre, je me demande à quoi elle servira, puisque presque toutes nos lois de programmation ont dérapé dès la deuxième année.

*L'amendement CF2 est retiré.*

*La commission adopte l'article liminaire non modifié.*

**Article 1<sup>er</sup> :** *Résultats du budget de l'année 2021*

*La commission adopte l'article 1<sup>er</sup> non modifié.*

**Article 2 :** *Tableau de financement de l'année 2021*

*La commission adopte l'article 2 non modifié.*

**Article 3 :** *Résultat de l'exercice 2021 Affectation au bilan et approbation du bilan et de l'annexe*

*La commission adopte l'article 3 non modifié.*

**Article 4 :** *Budget général – Dispositions relatives aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement*

*La commission adopte l'article 4 non modifié.*

**Article additionnel après l'article 4 : Rapport sur les annulations de crédits de la mission Cohésion des territoires**

*Amendements CF19, CF21, CF20, CF14, CF17, CF18 et CF16 de M. Philippe Brun.*

**M. Philippe Brun.** L'article 4 procède à l'annulation d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées pour la mission *Administration générale et territoriale de l'État* à hauteur de 101 millions d'euros, qui portent principalement sur le programme *Administration territoriale de l'État*. Il procède par ailleurs à l'annulation de crédits de paiement non consommés et non reportés pour cette mission, à hauteur de 10 millions.

L'administration territoriale de l'État, ce sont nos préfetures et nos sous-préfetures, qui sont dans un état lamentable. Tous les députés de terrain que nous sommes le constatent. C'est la raison pour laquelle nous demandons par l'amendement CF19 un rapport du Gouvernement sur ce sujet.

L'amendement CF21 porte sur la mission *Cohésion des territoires*, qui subit une annulation de 165,5 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 17 millions en crédits de paiement non consommés.

S'agissant de la mission *Enseignement scolaire*, l'amendement CF20 porte sur l'annulation d'autorisations d'engagement à hauteur de 249 millions d'euros et de crédits de paiement à hauteur de 244 millions.

L'amendement CF14 concerne la mission *Justice* avec l'annulation de 388 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 72 millions de crédits de paiement.

Concernant la mission *Plan de relance*, l'amendement CF17 vise à obtenir des éclaircissements sur l'annulation de 15,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 1,45 million d'euros en crédits de paiement.

L'amendement CF18 concerne la mission *Sécurité*, qui connaît une annulation de 307 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de 117 millions de crédits de paiement.

Enfin, l'amendement CF16 vise la mission *Travail et emploi*, qui enregistre l'annulation de 916 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 60 millions en crédits de paiement.

Nous souhaitons donc que le Gouvernement nous remette un rapport justifiant pourquoi l'ensemble de ces crédits ne sont ni consommés, ni reportés.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** S'il est essentiel que les députés soient éclairés, il faut bien mesurer la charge de travail que représentent les rapports qu'ils peuvent demander. Or la très grande majorité des informations que vous demandez, et qui sont toutes intéressantes, sont déjà disponibles, par exemple dans les rapports annuels de performance (RAP) rattachés à chaque mission du budget général et annexés au texte que nous examinons, ou encore dans les notes d'exécution budgétaire (NEB) de la Cour des comptes. Il convient aussi que chaque rapporteur spécial chargé du suivi de l'exécution des crédits d'une mission étudie les mouvements de crédits et en rende compte dans son rapport spécial.

Par ailleurs, le niveau des annulations de crédits porté par le projet de loi de règlement est très faible : 2,4 milliards d'euros, ce qui représente 0,4 % du total des crédits consommés en 2021. Les crédits non consommés étaient en effet à un niveau relativement élevé fin 2020 et fin 2021 en raison du contexte exceptionnel de la crise sanitaire et des réponses d'urgence apportées, le ministre s'est par ailleurs engagé à ce que ce niveau diminue à l'avenir. J'ajoute que 88 % de ces crédits non consommés ont été reportés, les annulations sont donc marginales.

Enfin, les annulations de crédits peuvent être le signe d'une bonne gestion. Ainsi, concernant la mission *Travail et emploi*, la conjoncture économique bien plus positive que prévu, particulièrement en fin d'année, explique un moindre recours aux crédits disponibles. De même, il est très difficile de prévoir à l'euro près les crédits nécessaires pour financer la masse salariale, les embauches pouvant être retardées, par exemple en cas de difficulté à recruter certains profils techniques.

**M. Philippe Brun.** L'objectif est d'obtenir des réponses du Gouvernement. Votre expertise et celle de la Cour des comptes sont importantes, mais nous aimerions savoir pourquoi le Gouvernement a procédé à ces annulations, en particulier dans la mission *Travail et emploi*.

**Mme Christine Pires Beaune.** Les demandes de rapport au Gouvernement sont la seule solution qu'ont les députés pour avoir une discussion sur un sujet en commission et en séance. Nous défendrons donc à nouveau ces amendements dans l'hémicycle.

Les NEB et les RAP ont été publiés il y a seulement quelques jours, ce qui complique notre tâche. Ce soir, notre commission entend les ministres sur le PLFR alors que nous n'avons toujours pas une seule ligne de ce texte ; nous allons le découvrir sur table. Si l'on veut travailler de façon constructive, il faut améliorer la communication des documents en amont.

Les annulations de crédits ne sont certes pas très importantes en pourcentage mais elles sont toujours surprenantes quand elles visent des missions où des besoins existent. Il en va ainsi du programme *Administration territoriale de l'État*, alors que le manque de personnel en préfecture est criant, ou de la mission *Travail et emploi*, qui subit des annulations pour près d'un milliard alors que nous recevons sans cesse dans nos permanences des personnes qui n'ont pu suivre de formation faute de crédits, en dépit du fameux plan « 1 jeune, 1 solution ».

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Monsieur Brun, ces informations existent : je vous renvoie aux rapports annuels de performance rattachés à chaque mission du budget, qui sont publiés.

Le projet de loi sur le pouvoir d'achat est présenté en conseil des ministres cet après-midi et les ministres viennent nous le présenter ce soir : difficile de faire plus vite ! Nous aurions eu besoin de plus de temps pour l'examiner, certes, mais il propose des mesures d'urgence : si nous voulons aider nos concitoyens, il faut adopter un calendrier très serré. En prévoyant un mois de navette parlementaire, nous devrions terminer la session extraordinaire début août. Ne voyez pas là de mauvaise intention : c'est le seul effet des contraintes qui s'imposent à nous.

**M. le président Éric Coquerel.** Le Gouvernement avait proposé à la commission de se réunir vendredi sur le PLFR. Nombre de nos collègues étant absents ce jour-là, le bureau de la commission a préféré l'examiner jeudi. En revanche, le Gouvernement aurait peut-être pu déposer le projet de loi de règlement plus tôt.

*La commission rejette l'amendement CF19, adopte l'amendement CF21 (amendement 4) et rejette successivement les amendements CF20 et CF14.*

**Article additionnel après l'article 4 : Rapport sur les annulations de crédits de la mission *Travail et emploi***

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Concernant l'amendement CF17, je souhaite préciser qu'il comporte une erreur : l'annulation d'autorisations d'engagement porte sur 15 000 euros et non 15 millions. Il me semble excessif de demander un rapport pour un montant aussi faible. Demande de retrait.

**M. Philippe Brun.** Pour ma part, j'ai bien lu 15 millions, et non 15 000. Je maintiens cet amendement.

*La commission rejette successivement les amendements CF17 et CF18 et adopte l'amendement CF16 (amendement 3).*

**Article 5** : *Budgets annexes – Dispositions relatives aux autorisations d’engagement et aux crédits de paiement*

*La commission adopte l’article 5 non modifié.*

**Article 6** : *Comptes spéciaux – Dispositions relatives aux autorisations d’engagement, aux crédits de paiement*

*La commission adopte l’article 6 non modifié.*

**Article 7** : *Abandon de créances détenues sur la République fédérale de Somalie au titre de l’aide publique au développement*

*La commission adopte l’article 7 non modifié.*

### **Après l’article 7**

*Amendement CF11 de M. Philippe Brun.*

**M. Philippe Brun.** Cet amendement, qui a vocation à être retiré, vise à demander au rapporteur général quelle serait la conséquence d’un défaut d’adoption du projet de loi de règlement. Contrairement au rejet d’un compte administratif, pour lequel le code général des collectivités territoriales prévoit une procédure de saisine de la chambre régionale des comptes par le préfet, aucune disposition ne prévoit la possibilité d’un rejet d’un projet de loi de règlement. Seul l’article 41 de la LOLF dispose que l’on ne peut pas déposer de nouveau projet de loi de finances si le projet de loi de règlement n’a pas été adopté.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** C’est une question légitime. L’article 41 de la LOLF exige simplement un vote dans chaque assemblée parlementaire, sans préciser s’il doit être favorable – et le vote aura lieu. Toutefois, si nous devons rejeter ce projet de loi, nous mettrions l’administration dans une situation délicate car cela poserait des problèmes de comptabilité et de comparaison entre documents budgétaires.

Un vote positif du projet de loi de règlement ne vaut pas caution du contenu des politiques publiques : il s’agit d’un simple document comptable affichant le résultat budgétaire des politiques publiques de l’année qui vient de s’écouler. Constaté un résultat budgétaire, cela ne signifie pas approuver la politique qui a été menée.

Un rapport n’est pas nécessaire sur ce sujet : le Gouvernement pourra vous répondre. J’approuve donc votre intention de retirer cet amendement.

*L’amendement CF11 est retiré.*

*Amendement CF6 de M. Charles de Courson.*

**M. Charles de Courson.** Il y a eu un précédent d’un tel rejet du projet de loi de règlement, dans la période 1830-1840. Voter contre la loi de règlement a une conséquence très simple : cela empêche le ministre des finances de reporter le déficit dans le compte général de l’État. Autrement dit, tout le monde s’en fout...

J’en viens à mon amendement. Lorsque nous avons adopté la LOLF, nous avons plafonné à 3 % des crédits initiaux la possibilité de report, pour éviter de vider l’autorisation

budgétaire de sa substance. Une dérogation est néanmoins possible car le plafond peut être majoré par une disposition de loi de finances. La Cour des comptes nous a toutefois suggéré de nous conformer strictement au plafond de 3 %. L'amendement vise à obtenir un compte rendu des reports effectués ces cinq dernières années afin de nous éclairer en cas de demande de dérogation.

Une telle dérogation ne serait toutefois pas de bonne politique : s'il y a eu de très importants reports ces deux dernières années, c'est parce que nous avons voté en loi de finances rectificative de fin d'année des sommes énormes dont tout le monde savait que l'on ne parviendrait pas à les consommer avant la fin de l'exercice. Ces reports massifs ont permis de diminuer les crédits budgétaires dans la loi de finances initiale ultérieure – donc on n'y comprend plus rien. Je souhaite que l'on en revienne à une règle plus simple, à savoir celle des 3 %, avec l'annulation de tout ce qui dépasse.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Une part importante des reports est due aux mesures d'urgence et de relance ; il est néanmoins vrai que les reports sur les missions traditionnelles s'établissent à un niveau important. Le ministre s'est engagé à les diminuer lors des prochains exercices, comme nous l'avons fait, de manière assez vertueuse, au début du mandat précédent. Vous trouverez dans mon rapport, qui sera disponible très prochainement, des informations qui répondront à une partie de vos interrogations, ainsi que d'autres dans le rapport annuel de performances.

Enfin, dans le cadre de la récente réforme de la LOLF, nous durcissons les conditions, avec la mise en place d'un plafond absolu de 5 %. Demande de retrait.

**M. Charles de Courson.** Je retire l'amendement, mais il n'en demeure pas moins que cela vide l'autorisation budgétaire de sa substance. On n'y comprend plus rien !

*L'amendement CF6 est retiré.*

*Amendement CF13 de M. Florian Chauche.*

**M. Florian Chauche.** Il vise à obtenir une véritable information concernant les bénéficiaires et les objectifs des différentes niches fiscales. La Cour des comptes recommande un programme d'évaluation des dépenses fiscales en vue de réduire le nombre de dispositifs et leur impact sur les recettes publiques.

Lors de la précédente législature, la commission des finances nous avait renvoyés vers les notes d'exécution budgétaire de la Cour des comptes et le rapport d'application des lois fiscales. Même si ces documents présentent certaines informations concernant l'évaluation des dépenses fiscales, ils ne satisfont en aucun cas à la recommandation de la Cour des comptes, que nous reprenons dans cet amendement.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je partage votre objectif d'une meilleure information sur les dépenses fiscales et d'une diminution de leur nombre. Un rapport exhaustif est publié annuellement : il s'agit du tome II du PLF consacré à l'évaluation des voies et moyens.

En outre, en 2020, le Gouvernement s'est engagé à mener à bien, d'ici 2023, un travail d'évaluation d'environ soixante-dix dépenses fiscales, qui représentent un coût cumulé de l'ordre de 11 milliards d'euros. Plusieurs de ces évaluations ont été remises au Parlement, d'autres ont pris du retard en raison de la crise sanitaire. Il serait en effet intéressant de savoir

où en est ce programme d'évaluation. Je ne pense pas qu'un rapport soit indispensable : nous pouvons demander l'information au Gouvernement directement en séance. Le président Coquerel ou moi-même, en tant que rapporteur général, pouvons également demander au Gouvernement une actualisation de ce programme sous la forme d'un tableau. Cela serait plus rapide et plus efficace que de demander un rapport sur ce sujet.

*La commission rejette l'amendement CF13.*

*Amendement CF12 Mme Alma Dufour.*

**Mme Alma Dufour.** L'amendement vise à rectifier une inexactitude dans le rapport sur l'impact environnemental du budget de l'État. Celui-ci indique en effet que 32,5 milliards d'euros de dépenses sont considérés comme favorables à l'environnement, 4,5 milliards mixtes et 10,8 milliards défavorables, dont 7,6 milliards de dépenses fiscales. Or ce ne sont absolument pas les chiffres auxquels arrivent un certain nombre d'acteurs de la transition écologique. Le Réseau Action Climat estime à près de 25 milliards les dépenses fiscales négatives pour l'environnement. L'institut de l'économie pour le climat, un peu plus conservateur, les évalue à 12 milliards. Même le ministère de la transition écologique estime que les dépenses fiscales nocives sont plus élevées.

Pour réussir la transition, il faut non seulement investir dans les technologies vertes, mais également réduire les investissements dans les technologies qui polluent. On ne peut pas faire l'un sans l'autre. Nous avons donc besoin de plus d'exhaustivité dans l'évaluation des dépenses néfastes pour l'environnement.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Nous partageons votre objectif, à tel point que nous avons été les premiers à lancer un budget vert. Le processus, qui est loin d'être achevé, vise à qualifier chaque année un périmètre de plus en plus important d'engagements de l'État pour évaluer notre impact sur l'environnement. Il est de notre rôle à tous d'améliorer ce rapport. Les rapporteurs spéciaux peuvent en outre demander au Gouvernement d'aller plus loin dans la définition du périmètre. Nous avons enclenché un processus vertueux concernant l'impact de nos politiques publiques sur l'environnement, et il faut poursuivre ce travail. Demande de retrait.

**Mme Alma Dufour.** Il s'agit de renforcer l'exhaustivité de l'évaluation de l'impact environnemental négatif. Je suis heureuse que vous partagiez notre objectif, mais puisqu'il y a des écarts importants entre les différentes évaluations, il nous semble important d'inscrire cette exigence dans la loi.

*La commission rejette l'amendement CF12.*

**Article additionnel après l'article 7 : Rapport sur les primes et décotes à l'émission de titres de moyen-long terme enregistrées par l'Agence France Trésor**

*Amendement CF5 de M. Charles de Courson.*

**M. Charles de Courson.** Les primes d'émission posent un problème considérable. Cela consiste à émettre des titres à des taux d'intérêt supérieurs aux taux du marché ; en contrepartie, l'apport en trésorerie est inférieur. Cela plombe les années futures en raison de la charge des intérêts. Il n'est pas normal de ne pas disposer du tableau retraçant ces primes en flux et en stock, que la direction du Trésor ne nous donne que lorsqu'elle le veut bien.

À la fin 2021, le stock de primes à l'émission est estimé autour de 100 milliards d'euros, soit environ 4 points de PIB. Dans l'article 2 du projet de loi de règlement, cela représente l'essentiel des « autres ressources de trésorerie ». L'amendement a donc pour objet d'obtenir annuellement un tableau, en flux et en stock, pour pouvoir suivre leur évolution. Je rappelle qu'en Allemagne, les primes d'émission sont quasiment interdites.

Selon les accords européens, la dette publique dite maastrichtienne est calculée hors primes d'émission. Ainsi, la dette publique française réelle correspond à l'addition du montant maastrichtien et des primes d'émission. Or celles-ci sont considérables depuis quelques années : 21 milliards en 2019, 31 milliards en 2020 et autour de 16 milliards en 2021.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Il faut saluer votre constance sur ce sujet. La réponse cette année sera un peu différente car le cadre conjoncturel a beaucoup changé.

D'abord, les informations que vous demandez sont disponibles, en particulier concernant le stock des primes, dans le rapport annuel de l'Agence France Trésor (AFT) qui est publié courant juillet. Je vous renvoie également au rapport de la Cour des comptes sur la gestion de la dette publique, publié en février 2022, qui donne des informations actualisées sur ce sujet et effectue des comparaisons avec un certain nombre de pays.

Enfin, la remontée des taux rendra le sujet obsolète à l'avenir.

**M. Charles de Courson.** Le projet annuel de performance et le RAP du programme 117 *Charge de la dette et trésorerie de l'État* ne donnent pas ces informations : il faut donc les demander spécialement.

Par ailleurs, la remontée des taux d'intérêt ne fera pas disparaître le stock de primes, qui est de 105 milliards d'euros et s'amortira sur environ dix ans. Le problème demeure donc. Ce système tend à dissimuler une partie de la dette, pour un montant représentant 4 points de PIB !

**Mme Véronique Louwagie.** Nous soutiendrons cet amendement. Depuis quelques années, nous abordons ce sujet à chaque projet de loi de règlement ou projet de loi de finances. Ce mécanisme a un impact considérable puisqu'il conduit à diminuer l'encours de la dette publique d'environ 4,3 points de PIB fin 2020, selon la Cour des comptes. Loin d'être marginal, ce sujet est d'actualité.

Par ailleurs, vous n'avez pas répondu à la demande de comparaison avec les autres États membres de l'Union européenne : il est toujours intéressant de connaître les pratiques des autres pays.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Je n'ai pas dit que les informations étaient disponibles dans le RAP : elles figurent dans le rapport annuel de l'AFT, qui sera publié dans quelques jours alors que votre rapport le serait dans six mois ou un an.

Par ailleurs, la Cour des comptes fait des comparaisons avec un certain nombre de pays, en particulier l'Italie.

J'ajoute qu'il n'y aura prochainement plus de nouvelles primes d'émission puisque les taux sont élevés. Ce sujet est donc important mais s'effacera progressivement.

*La commission adopte l'amendement CF5 (amendement 2).*

## **Après l'article 7**

*Amendement CF15 de Mme Charlotte Leduc.*

**Mme Charlotte Leduc.** Lors de l'examen de la loi de règlement, le Parlement peut apprécier l'évolution des recettes fiscales. Celle-ci dépend toutefois de plusieurs facteurs bien distincts. Les recettes fiscales peuvent par exemple augmenter avec le niveau général des revenus, avec l'inflation ou encore du fait de l'impact des mesures gouvernementales sur les agents économiques. Le ministre chargé des comptes publics a ainsi imputé la hausse de recettes observée pour 2021 à l'efficacité de la politique du Gouvernement en matière d'emploi. Or ce résultat semble davantage imputable à un effet rebond important et à l'inflation, qui ont gonflé les recettes de certains impôts. Afin de clarifier le débat, nous souhaitons donc renforcer l'information des parlementaires concernant l'appréciation de l'évolution des recettes fiscales.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Comme pour l'amendement précédent, vous demandez un rapport pour obtenir dans quelques mois des informations qui, soit existent déjà, soit seront disponibles dans quelques jours !

Les recettes fiscales atteignent 295,7 milliards d'euros en 2021, en hausse de près de 40 milliards par rapport à 2020. À base constante, il y a eu 46 milliards d'évolution spontanée liée à l'augmentation du rendement des impôts, desquels il faut retrancher 2,3 milliards de mesures nouvelles – effets de la réforme de la taxe d'habitation, de la baisse de l'impôt sur les sociétés – et 4 milliards de mesures de périmètre.

Les données que vous demandez sont rendues publiques dans l'exposé des motifs du présent projet de loi de règlement et dans les travaux de la Cour des comptes. Je publierai d'ici la séance un rapport qui comprendra des développements précis sur l'évolution des recettes fiscales. Demande de retrait.

**Mme Charlotte Leduc.** Je maintiens l'amendement car il est important pour les parlementaires de savoir ce qui relève de l'évolution spontanée, de l'inflation, de l'effet rebond, de la politique de l'emploi...

**Mme Véronique Louwagie.** Monsieur le rapporteur général, s'agissant des recettes de la TVA, pouvez-vous confirmer le montant des transferts de TVA qui auraient été faits dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, soit 91,2 milliards d'euros ? Et pouvez-vous nous dire si ces transferts, soit 53,8 milliards à la sécurité sociale et 37,4 milliards aux collectivités territoriales, s'ajoutent aux 95,5 milliards qui figurent dans les comptes de l'État ?

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Vos chiffres sont corrects : il faut bien les additionner. Les collectivités territoriales bénéficient d'une fraction dynamique : si la recette augmente, comme ce fut le cas l'année dernière, elle augmente aussi pour les collectivités territoriales. Celles-ci supportent certes des coûts supplémentaires, mais bénéficient d'une dynamique très forte puisqu'une partie des recettes est liée à l'inflation. Le total pour 2021 est donc bien de 186,7 milliards, ce qui correspond aux chiffres que vous avez cités.

*La commission rejette l'amendement CF15.*

*Amendement CF9 de M. Philippe Brun.*

**M. Philippe Brun.** Dans l'édition 2020 de sa note d'analyse de l'exécution budgétaire de la mission *Économie*, la Cour des comptes remarquait que les crédits ouverts par les différentes lois de finances rectificatives ne permettaient pas de retracer précisément ce qui avait été dépensé pour le plan de relance. Nous demandons au Gouvernement d'établir pour le Parlement un tableau permettant de saisir globalement le coût complet de chaque mesure du plan de relance entre 2020 et 2022.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Votre demande est légitime. Toutefois, le niveau de détail des informations publiées concernant le plan de relance est d'ores et déjà élevé – par mission, par département... Si vous cherchez à suivre les crédits destinés à financer des mesures de relance en 2020, avant la création de la mission *Plan de relance*, je vous renvoie au rapport spécial relatif à la mission *Plan de relance* du projet de loi de finances pour 2021, qui présente précisément ces flux. En revanche, il serait intéressant de disposer, associé au projet de loi de règlement pour 2022, d'un rapport affichant tous les mouvements de crédits relatifs au plan de relance.

Votre formulation me paraît mélanger deux demandes différentes, à savoir retracer les programmes d'origine du plan de relance en 2020 et suivre l'exécution des crédits en 2021 et 2022 alors que ce dernier exercice, par définition, n'est pas terminé. Je vous propose donc de retravailler votre amendement en vue de la séance.

*L'amendement CF9 est retiré.*

#### **Article additionnel après l'article 7 : Rapport sur les fonds dépourvus de la personnalité morale**

*La commission examine l'amendement CF4 de M. Charles de Courson.*

**M. Charles de Courson.** Je ne sais si vous êtes nombreux à vous intéresser aux ovnis budgétaires, qui ne figurent pas dans le budget de l'État. Les fonds sans personnalité morale, petites merveilles gérées par les administrations sans aucun contrôle parlementaire, en font partie. Nous les combattons depuis des années. L'article 3 de la nouvelle loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques dispose que l'affectation d'une imposition de toutes natures ne pourra être maintenue que si le tiers est doté de la personnalité morale, mais l'entrée en vigueur de cette disposition n'est prévue que pour le PLF 2025.

Pour la préparer, je propose que le Gouvernement transmette aux commissions des finances des deux assemblées un rapport sur ces fonds afin que le Parlement puisse exercer au mieux sa mission de contrôle et d'évaluation. La Cour des comptes en a dénombré au moins cent cinquante-quatre, pour la modique somme de 30 milliards d'euros – et encore, ce sont des ordres de grandeur, rien n'est sûr ! Nous devons disposer de détails.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** C'est en effet un vrai problème. Nous avons pris un certain nombre de dispositions dans le cadre de la LOLF et des modifications apportées sous l'impulsion de nos prédécesseurs Laurent Saint-Martin et Éric Woerth.

Un compromis a ainsi été trouvé : plutôt que de supprimer sèchement les fonds sans personnalité morale, ce qui aurait causé des difficultés en termes de financement des politiques publiques à court terme, nous avons choisi de supprimer d'ici 2025 la possibilité de les financer par des taxes affectées. D'une part, cela conduira *de facto* à la rebudgétisation de certains fonds ;

d'autre part, cela permettra une meilleure visibilité du Parlement puisque le financement de ces fonds passera par une allocation de crédits du budget et donc par un contrôle de la représentation nationale.

Le Gouvernement s'est également engagé à rebudgétiser ces fonds lorsque cela est possible, comme il l'a déjà fait au cours de la précédente législature – par exemple avec la rebudgétisation du fonds Barnier en 2021 sur la mission *Écologie, développement et mobilité durables*.

Concernant votre demande de rapport, si vous souhaitez des chiffres globaux et généraux sur les fonds sans personnalité, je vous renvoie à l'excellent rapport de la mission d'information relative à la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (MILOLF), qui consacre des développements à ce propos. Une revue complète des fonds sans personnalité morale serait difficile à mener, nous l'avons constaté pendant les travaux de la MILOLF, mais j'encourage les rapporteurs spéciaux à faire ce travail.

En outre, si vous le permettez, je demanderai en votre nom la liste des fonds qui feront l'objet d'une rebudgétisation dans le cadre de la réforme prévue par la révision de la LOLF. Je vous prie donc de retirer votre amendement, afin de demander directement au ministre, en séance publique, qu'il s'engage à nous la fournir.

**M. Charles de Courson.** Je connais tout cela par cœur. Je vous dis simplement que nous n'avons aucune idée de ce qu'il en est globalement et que cet amendement contraindrait le Gouvernement à faire un inventaire complet de ces fonds de manière à préparer l'application de l'article 3 de la nouvelle loi organique. C'est la moindre des choses ! Et cela n'est que pour peu de temps, puisque l'article 3 s'appliquera à partir de 2025.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Si vous en êtes d'accord, je ferai cette demande au nom de la commission des finances et nous obtiendrons une réponse de la part du Gouvernement. Je vous propose également de faire cette demande en séance publique et je suis certain que le Gouvernement s'engagera, sur le banc, à vous donner cette liste.

*La commission adopte l'amendement CF4 (amendement 1).*

### **Après l'article 7**

*Elle examine l'amendement CF10 de M. Philippe Brun.*

**M. Philippe Brun.** Il s'agit, en quelque sorte, d'un « cavalier d'appel » !

Selon l'exposé des motifs du texte, « Le programme 366 *Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la Covid-19* a permis de prendre en charge les dépenses de masques au titre de l'État « protecteur » et « employeur », ainsi que les tests antigéniques ». Nous demandons donc qu'un rapport présente le niveau des stocks tactiques et stratégiques de l'État en matériels sanitaires.

**M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général.** Cet amendement me semble se situer au-delà du cavalier législatif et me paraît irrecevable. Je vous rappelle que nous discutons d'un texte financier ! La question que vous posez est légitime mais n'est pas dans le bon texte.

Les seules informations financières que je puisse vous donner concernent le rythme de consommation des crédits consacrés à ces matériels stratégiques en 2022, qui est pour l'instant

très inférieur aux crédits disponibles : au 4 juillet 2022, 30 millions d’euros avaient été consommés sur le programme *Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la Covid-19* alors que 403 millions étaient disponibles. Il reste donc 373 millions d’euros pour faire face aux besoins sur le deuxième semestre de l’année 2022 – restons toutefois prudents puisque nous faisons face à une recrudescence de la pandémie.

Je vous invite à retirer cet amendement et à le déposer à l’occasion de l’examen d’un texte plus adapté.

*L’amendement CF10 est retiré.*

*La commission adopte l’ensemble du projet de loi modifié.*

\*

\* \*

**Informations relatives à la commission**



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 23 JUIN 2022

Nos références : SPR/2022/06/3186  
Pièces jointes : 1 décret + 1 rapport

Madame ou Monsieur le Président,

En application de l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, nous avons l'honneur de vous adresser, pour information, un projet de décret de virement de crédits.

Les actions conduites depuis 2017 pour « sincériser » la gestion permettent aujourd'hui de limiter le recours aux mouvements réglementaires entre programmes tels que prévus par l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances. Depuis l'exercice 2020 et hors cas exceptionnel, deux campagnes de décrets de transfert et de virement sont mises en place. Conformément à la volonté du Gouvernement de limiter l'inflation normative, ces textes se substituent à plusieurs dizaines de décrets réalisés antérieurement tout au long de l'année, au fur et à mesure des demandes des ministères.

Ainsi, le présent décret porte annulation et ouverture de crédits d'un montant de 76 754 907 € en autorisations d'engagement (AE) et 63 000 344 € en crédits de paiement (CP) dont 1 822 761 € en titre 2.

Sans compensation entre les mouvements entrants et sortants de chacun des programmes, il porte en réalité virement de crédits d'un montant de 80 928 259 € en AE et 69 521 613 € en CP, dont 2 480 447 € en titre 2, en provenance de 36 programmes et à destination de 32 programmes.

La justification de l'ensemble de ces mouvements est détaillée dans le rapport de motivation joint au décret.

Ce décret sera prochainement publié au *Journal officiel* de la République française.

Nous vous prions de croire, Madame ou Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

**Bruno LE MAIRE,**  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et numérique

**Gabriel ATTAL,**  
Ministre délégué  
chargé des Comptes publics

Madame ou Monsieur  
Président de la Commission des finances,  
de l'économie générale et du contrôle budgétaire  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris cedex 07

139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

**Décret n° du  
portant virement de crédits  
NOR : ECOB2216914D**

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu l'article 12-I de la loi n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2022,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. – Sont annulés, pour 2022, des crédits d'un montant de 76 754 907 € en autorisations d'engagement et de 63 000 344 € en crédits de paiement applicables aux programmes mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent décret.

Art. 2. – Sont ouverts, pour 2022, des crédits d'un montant de 76 754 907 € en autorisations d'engagement et de 63 000 344 € en crédits de paiement applicables aux programmes mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent décret.

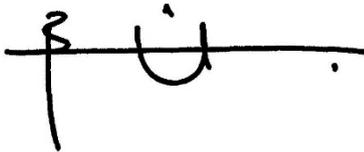
Art. 3. – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par la Première ministre :

Elisabeth Borne

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'L' followed by a horizontal line and a period.

Bruno Le Maire

Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,

A handwritten signature in black ink, appearing as a cursive 'G' followed by several loops and a horizontal line.

Gabriel Attal

ANNEXE

TABLEAU 1

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>		<b>7 979 508</b>	<b>7 979 508</b>
Vie politique	232	4 018 391	4 018 391
Administration territoriale de l'État	354	3 961 117	3 961 117
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>		<b>5 308 000</b>	<b>5 308 000</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	149	4 858 000	4 858 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	206	450 000	450 000
<b>Aide publique au développement</b>		<b>172 832</b>	<b>172 832</b>
Solidarité à l'égard des pays en développement	209	172 832	172 832
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>		<b>700 016</b>	<b>700 016</b>
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	169	700 016	700 016
<b>Cohésion des territoires</b>		<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Aide à l'accès au logement	109	200 000	200 000
<b>Culture</b>		<b>2 611 055</b>	<b>2 383 054</b>
Soutien aux politiques du ministère de la culture	224	401 814	1 673 813
<i>Dont titre 2</i>		<i>401 814</i>	<i>401 814</i>
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	361	2 209 241	709 241
<b>Défense</b>		<b>12 344 440</b>	<b>12 344 440</b>
Préparation et emploi des forces	178	12 344 440	12 344 440
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>		<b>4 100 000</b>	<b>3 600 000</b>
Paysages, eau et biodiversité	113	1 000 000	1 000 000
Énergie, climat et après-mines	174	1 000 000	1 000 000
Prévention des risques	181	2 100 000	1 600 000
<b>Économie</b>		<b>380 234</b>	<b>1 031 518</b>
Développement des entreprises et régulations	134	76 584	847 784
Statistiques et études économiques	220	119 916	
Stratégies économiques	305	183 734	183 734
<b>Enseignement scolaire</b>		<b>199 333</b>	<b>199 333</b>
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	199 333	199 333
<i>Dont titre 2</i>		<i>199 333</i>	<i>199 333</i>

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
<b>Gestion des finances publiques</b>		<b>6 970 231</b>	<b>2 892 955</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	156	2 038 915	2 038 915
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	218	271 164	271 164
<i>Dont titre 2</i>		<i>271 164</i>	<i>271 164</i>
Facilitation et sécurisation des échanges	302	4 660 152	582 876
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>		<b>1 866 153</b>	<b>1 866 154</b>
Presse et médias	180	1 866 153	1 866 154
<b>Outre-mer</b>		<b>6 000 000</b>	
Conditions de vie outre-mer	123	6 000 000	
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>		<b>8 909 242</b>	<b>8 909 242</b>
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	172	1 650 000	1 650 000
Vie étudiante	231	7 259 242	7 259 242
<b>Sécurités</b>		<b>13 941 150</b>	<b>9 319 810</b>
Gendarmerie nationale	152	1 355 074	1 355 074
<i>Dont titre 2</i>		<i>1 355 074</i>	<i>1 355 074</i>
Police nationale	176	12 586 076	7 964 736
<i>Dont titre 2</i>		<i>126 523</i>	<i>126 523</i>
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>		<b>200 000</b>	<b>200 000</b>
Égalité entre les femmes et les hommes	137	200 000	200 000
<b>Transformation et fonction publiques</b>		<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
Transformation publique	349	70 000	70 000
<i>Dont titre 2</i>		<i>70 000</i>	<i>70 000</i>
<b>Travail et emploi</b>		<b>4 802 713</b>	<b>5 823 482</b>
Accès et retour à l'emploi	102	4 155 620	3 256 595
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	103	647 093	2 566 887
<b>Totaux</b>		<b>76 754 907</b>	<b>63 000 344</b>
<i>Dont titre 2</i>		<i>2 423 908</i>	<i>2 423 908</i>

**TABLEAU 2**

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
<b>Action extérieure de l'État</b>		<b>172 832</b>	<b>172 832</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	105	115 232	115 232
Diplomatie culturelle et d'influence	185	57 600	57 600
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>		<b>21 833 558</b>	<b>17 212 218</b>
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	21 623 042	17 001 702
<i>Dont titre 2</i>		<i>1 183 981</i>	<i>1 183 981</i>
Administration territoriale de l'État	354	210 516	210 516
<i>Dont titre 2</i>		<i>210 516</i>	<i>210 516</i>
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>		<b>609 955</b>	<b>609 955</b>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	609 955	609 955
<b>Cohésion des territoires</b>		<b>400 000</b>	<b>400 000</b>
Interventions territoriales de l'État	162	200 000	200 000
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	177	200 000	200 000
<b>Culture</b>		<b>2 518 024</b>	<b>2 290 023</b>
Patrimoines	175	2 290 023	2 290 023
Soutien aux politiques du ministère de la culture	224	228 001	
<b>Défense</b>		<b>13 044 456</b>	<b>13 044 456</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	144	11 846 971	11 846 971
Équipement des forces	146	449 992	449 992
Soutien de la politique de la défense	212	747 493	747 493
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>		<b>4 100 000</b>	<b>3 600 000</b>
Expertise, information géographique et météorologie	159	4 030 000	3 530 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	217	70 000	70 000
<b>Économie</b>		<b>470 020</b>	<b>1 121 304</b>
Statistiques et études économiques	220		651 284
Stratégies économiques	305	271 164	271 164
<i>Dont titre 2</i>		<i>271 164</i>	<i>271 164</i>
Plan France Très haut débit	343	198 856	198 856
<b>Enseignement scolaire</b>		<b>4 648 045</b>	<b>4 648 045</b>
Enseignement technique agricole	143	4 648 045	4 648 045
<b>Gestion des finances publiques</b>		<b>6 880 445</b>	<b>2 803 169</b>
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	218	6 880 445	2 803 169
<b>Médias, livre et industries culturelles</b>		<b>1 959 184</b>	<b>1 959 185</b>
Livre et industries culturelles	334	1 959 184	1 959 185

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
<b>Outre-mer</b>		<b>6 000 000</b>	
Emploi outre-mer	138	6 000 000	
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>		<b>8 959 242</b>	<b>8 959 242</b>
Enseignement supérieur et recherche agricoles	142	50 000	50 000
Formations supérieures et recherche universitaire	150	8 909 242	8 909 242
<b>Sécurités</b>		<b>87 100</b>	<b>87 100</b>
Sécurité civile	161	87 100	87 100
<i>Dont titre 2</i>		<i>87 100</i>	<i>87 100</i>
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>		<b>199 333</b>	<b>199 333</b>
Sport	219	199 333	199 333
<b>Transformation et fonction publiques</b>		<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	368	70 000	70 000
<i>Dont titre 2</i>		<i>70 000</i>	<i>70 000</i>
<b>Travail et emploi</b>		<b>4 802 713</b>	<b>5 823 482</b>
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	4 802 713	5 823 482
<b>Totaux</b>		<b>76 754 907</b>	<b>63 000 344</b>
<i>Dont titre 2</i>		<i>1 822 761</i>	<i>1 822 761</i>

**Rapport relatif au décret n° du  
portant virement de crédits**

NOR : ECOB2216914P

Les actions conduites depuis 2017 pour « sincériser » la gestion permettent aujourd'hui de limiter le recours aux mouvements réglementaires entre programmes tels que prévus par l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances. Depuis l'exercice 2020 et hors cas exceptionnel, deux campagnes de décrets de transfert et de virement sont ainsi mises en place. Conformément à la volonté du Gouvernement de limiter l'inflation normative, ces textes se substituent à plusieurs dizaines de décrets réalisés antérieurement tout au long de l'année, au fur et à mesure des demandes des ministères.

Le présent décret de virement appartient à la campagne du premier semestre. Il porte annulation et ouverture de crédits d'un montant de 76 754 907 € en autorisations d'engagement (AE) et 63 000 344 € en crédits de paiement (CP) dont 1 822 761 € en titre 2. Sans compensation entre les mouvements entrants et sortants de chacun des programmes, il porte en réalité virement de crédits d'un montant de 80 928 259 € en AE et 69 521 613 € en CP, dont 2 480 447 € en titre 2, en provenance de 36 programmes et à destination de 32 programmes.

La justification de l'ensemble de ces transferts est détaillée ci-dessous, par ordre alphabétique des ministères connus en loi de finances pour 2022.

**I. Agriculture et alimentation**

1. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 12 432 € en AE et CP en provenance du programme **143** « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de l'acquisition d'antivirus pour le compte des établissements de l'enseignement technique agricole ;
2. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 47 523 € en AE et CP en provenance du programme **143** « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de l'acheminement de masques chirurgicaux pour le compte des établissements de l'enseignement technique agricole ;
3. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 708 000 € en AE et CP en provenance du programme **149** « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **143** « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire », destiné au financement de la formation des agriculteurs et travailleurs appelés à exercer des responsabilités dans des organisations syndicales ou professionnelles ;
4. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 150 000 € en AE et CP en provenance du programme **149** « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la

mission « Défense », destiné au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;

5. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 145 824 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense », destiné au financement du remboursement de dépenses de soutien liées à la vie courante des personnels relevant de la direction générale des relations internationales et de la stratégie ;
6. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 000 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense », destiné au financement de la deuxième conférence d'établissement du centre d'excellence Espace de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ;
7. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 12 000 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense », destiné au financement du symposium des chefs d'état-major de la marine des pays riverains du golfe de Guinée ;
8. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 422 473 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense », destiné au financement d'un abonnement VPN (réseau privé virtuel) ;
9. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 11 100 000 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et à destination du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense », destiné au financement de besoins opérationnels prioritaires mis en œuvre par la direction générale des relations internationales et de la stratégie ;
10. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 800 000 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et à destination du programme **146** « Équipement des forces » de la mission « Défense », destiné au financement de dépenses liées aux heures d'utilisation des avions dans le cadre d'un contrat de partenariat ;
11. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 500 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », destiné au financement de la participation de l'état-major des armées au versement d'une subvention à une association ;
12. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 240 579 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », destiné au financement de la prise en charge directe de frais liés aux dépenses d'alimentation supportés par la Sous-direction Balard et dont bénéficient les personnels relevant de l'état-major des armées ;
13. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 35 000 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », destiné au financement du transfert de la gestion des bureaux logement des groupements de soutien des bases de défense à la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) ;
14. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 596 963 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », destiné

6. Un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 93 031 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et à destination du programme **334** (hors titre 2) « Livre et industries culturelles » de la mission « Médias, livre et industries culturelles », destiné au financement de masse salariale d'un agent BNF en mise à disposition gratuite à la PFUE (Présidence française de l'Union Européenne) ;
7. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 098 927 € en AE et CP en provenance du programme **361** « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » et à destination du programme **175** « Patrimoines » de la mission « Culture », destiné au financement de crédits de fonds de concours pour le département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), destinés au programme 175 et malencontreusement ouverts au programme 361 ;
8. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 180 000 € en AE et CP en provenance du programme **361** « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » et à destination du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture », destiné au financement de l'organisation du forum national *Entreprendre dans la culture* ;

#### IV. Économie, finances et relance

1. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 771 200 € en CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et à destination du programme **220** « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie », destiné au financement pour enquête « Suivi de la demande touristique » ;
2. Quatre mouvements à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo :
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 38 651 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 14 023 € en AE et CP en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » au profit du projet « Intelligence Entreprise » de la direction générale des entreprises (DGE) ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 29 466 € en AE et CP en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » au bénéfice du service du numérique (SNUM) ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 16 058 € en AE et CP en provenance du programme **220** « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » ;
3. Deux mouvements à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de l'utilisation du service d'impression du courrier (IMPRIMFiP) :
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 563 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 17 199 € en AE et CP, en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
4. Deux mouvements à destination du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public », qui vise à renforcer l'attractivité de l'État employeur ;

- un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 213 € en AE et CP, en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » au bénéfice de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) ;
  - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 88 736 € en AE et CP en provenance du programme **220** « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » ;
11. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 95 000 € en AE et CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement d'une partie du code des développements de l'infrastructure et des scripts de collecte mis en place dans le cadre du projet "réseaux sociaux" ;
  12. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 077 276 € en AE, en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et à destination du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de l'extension du datacenter de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) ;
  13. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 183 734 € en AE et CP en provenance du programme **305** « Stratégies économiques » de la mission « Économie » et à destination du programme **343** « Plan France Très haut débit » de la mission « Économie », destiné au financement de la compensation d'une erreur matérielle dans la rédaction d'un amendement de la loi de finances initiale pour 2022 ;

#### V. Éducation nationale, jeunesse et sports

1. Un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 67 389 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **219** (hors titre 2) « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », destiné au financement d'un emploi vers l'école nationale des sports de montagne ;
2. Un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 131 944 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **219** (hors titre 2) « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », destiné au financement des mises à disposition du groupement d'intérêt public "Campus des sports de Bretagne" ;
3. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 650 000 € en AE et CP en provenance du programme **172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et à destination du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement du coût en gestion 2022 de la création d'une filière "Innovation" à l'Institut Universitaire de France ;
4. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 7 259 242 € en AE et CP en provenance du programme **231** « Vie étudiante » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et à destination du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement des examens de certification en langue anglaise ;

#### VI. Europe et affaires étrangères

1. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 115 232 € en AE et CP en provenance du programme **209** « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » et à destination du programme **105** « Action de la France en

- un virement de crédits d'un montant de 83 073 € en AE et CP, dont 80 573 € en titre 2, en provenance du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement d'un emploi affecté à la coordination nationale pour la sécurité des Jeux et des grands événements sportifs (CNSJ) ;
6. Deux mouvements en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » :
- un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 87 100 € en AE et CP, à destination du programme **161** « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » et destiné au financement de 2 Emplois Temps Plein (ETP) au profit de la direction du numérique pendant 8 mois ;
  - un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 390 551 € en AE et CP à destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement de la rémunération des agents du pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL) de janvier à mars 2022 ;
7. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 651 838 € en AE et CP en provenance du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement de licences utilisateurs et serveurs ;
8. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 309 279 € en AE et CP, en provenance du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement des licences VPN (virtual private network) des postes informatiques déployés dans les services départementaux de l'administration territoriale de l'État ;
9. Un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 180 035 € en AE et CP en provenance du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement de la dé-métropolisation des formateurs internes à temps plein ;

VIII. Outre-mer

1. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 6 000 000 € en AE en provenance du programme **123** « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » et à destination du programme **138** « Emploi outre-mer » de la mission « Outre-mer », destiné au financement des investissements du service militaire adapté en Martinique ;

IX. Services du Premier ministre

1. Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 200 000 € en AE et CP en provenance du programme **137** « Égalité entre les femmes et les hommes » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et à destination du programme **162** « Interventions territoriales de l'État » de la mission « Cohésion des territoires », destiné au financement du contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Guyane ;

X. Transformation et fonction publiques

1. Un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 70 000 € en AE et CP en provenance du programme **349** « Transformation publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » et à destination du programme **368** « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement du projet "Concentrateur" de la Direction interministérielle de la transformation publique, lauréat de l'appel à projet 3-1 du Fonds pour la transformation de l'action publique ;

XI. Transition écologique



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le

**12 3 JUIN 2022**

Nos références : SPR/2022/06/3090

Pièces jointes : 1 décret + 1 rapport

Madame ou Monsieur le Président,

En application de l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, nous avons l'honneur de vous adresser, pour information, un projet de décret de transfert de crédits.

Les actions conduites depuis 2017 pour « sincériser » la gestion permettent aujourd'hui de limiter le recours aux mouvements réglementaires entre programmes tels que prévus par l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances. Depuis l'exercice 2020 et hors cas exceptionnel, deux campagnes de décrets de transfert et de virement sont mises en place. Conformément à la volonté du Gouvernement de limiter l'inflation normative, ces textes se substituent à plusieurs dizaines de décrets réalisés antérieurement tout au long de l'année, au fur et à mesure des demandes des ministères.

Ainsi, le présent décret porte annulation et ouverture de crédits d'un montant de 276 366 502 € en autorisations d'engagement (AE) et 451 884 409 € en crédits de paiement (CP) dont 21 765 682 € en titre 2. Ce décret porte également transfert de 196,5 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Sans compensation entre les mouvements entrants et sortants de chacun des programmes, il porte en réalité transfert de crédits d'un montant de 319 932 871 € en AE et 498 106 678 € en CP, dont 25 810 687 € en titre 2, et de 225,5 ETPT, en provenance de 62 programmes et à destination de 50 programmes.

La justification de l'ensemble de ces mouvements est détaillée dans le rapport de motivation joint au décret.

Ce décret sera prochainement publié au *Journal officiel* de la République française.

Nous vous prions de croire, Madame ou Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

**Bruno LE MAIRE,**  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et numérique

**Gabriel ATTAL,**  
Ministre délégué  
chargé des Comptes publics

Madame ou Monsieur  
Président de la Commission des finances,  
de l'économie générale et du contrôle budgétaire  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris cedex 07

139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

**Décret n° du**  
**portant transfert de crédits**  
NOR : ECOB2216910D

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu l'article 12-II de la loi n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2022,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. – Sont annulés, pour 2022, des crédits d'un montant de 276 366 502 € en autorisations d'engagement et de 451 884 409 € en crédits de paiement applicables aux programmes mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent décret.

Art. 2. – Sont ouverts, pour 2022, des crédits d'un montant de 276 366 502 € en autorisations d'engagement et de 451 884 409 € en crédits de paiement applicables aux programmes mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent décret.

Art. 3. – Le présent transfert s'accompagne du transfert des ETPT mentionnés au tableau 3 annexé au présent décret.

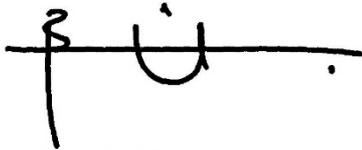
Art. 4. – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par la Première ministre :

Elisabeth Borne

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

A stylized handwritten signature consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a 'U' shape on the right with a dot above it.

Bruno Le Maire

Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,

A cursive handwritten signature that appears to read 'Gabriel Attal'.

Gabriel Attal

ANNEXE

TABLEAU 1

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>		<b>6 030 976</b>	<b>6 942 978</b>
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	2 373 553	3 329 366
Vie politique	232	451 835	451 835
Administration territoriale de l'État	354	3 205 588	3 161 777
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>		<b>1 208 306</b>	<b>1 222 306</b>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	1 208 306	1 222 306
<i>Dont titre 2</i>		<i>950 300</i>	<i>950 300</i>
<b>Aide publique au développement</b>		<b>1 969 950</b>	<b>2 636 617</b>
Aide économique et financière au développement	110	1 706 850	1 706 850
Solidarité à l'égard des pays en développement	209	263 100	929 767
<b>Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation</b>		<b>21 682</b>	<b>21 682</b>
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	169	21 682	21 682
<b>Cohésion des territoires</b>		<b>7 703 893</b>	<b>7 703 893</b>
Politique de la ville	147	7 703 893	7 703 893
<i>Dont titre 2</i>		<i>7 703 893</i>	<i>7 703 893</i>
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>		<b>6 272</b>	<b>6 272</b>
Conseil d'État et autres juridictions administratives	165	6 272	6 272
<b>Culture</b>		<b>1 097 039</b>	<b>1 121 039</b>
Soutien aux politiques du ministère de la culture	224	1 097 039	1 121 039
<b>Défense</b>		<b>13 401 961</b>	<b>25 954 478</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	144	12 410 410	24 962 927
Équipement des forces	146	21 682	21 682
Soutien de la politique de la défense	212	969 869	969 869
<i>Dont titre 2</i>		<i>93 434</i>	<i>93 434</i>
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>		<b>1 296 703</b>	<b>1 296 703</b>
Protection des droits et libertés	308	3 245	3 245
Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022	359	1 293 458	1 293 458
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>		<b>4 800 652</b>	<b>4 800 652</b>
Paysages, eau et biodiversité	113	3 290 000	3 290 000

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Prévention des risques	181	1 110 652	1 110 652
Affaires maritimes	205	400 000	400 000
<b>Économie</b>		<b>172 172</b>	<b>172 172</b>
Statistiques et études économiques	220	172 172	172 172
<b>Enseignement scolaire</b>		<b>9 539 491</b>	<b>9 539 491</b>
Enseignement scolaire public du second degré	141	7 815 710	7 815 710
<i>Dont titre 2</i>		<i>7 815 710</i>	<i>7 815 710</i>
Enseignement technique agricole	143	459 576	459 576
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	1 264 205	1 264 205
<b>Gestion des finances publiques</b>		<b>6 316 716</b>	<b>6 713 938</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	156	5 691 698	6 088 920
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	218	145 740	145 740
<i>Dont titre 2</i>		<i>145 740</i>	<i>145 740</i>
Facilitation et sécurisation des échanges	302	479 278	479 278
<i>Dont titre 2</i>		<i>479 278</i>	<i>479 278</i>
<b>Immigration, asile et intégration</b>		<b>102 360</b>	<b>102 360</b>
Immigration et asile	303	102 360	102 360
<b>Investir pour la France de 2030</b>		<b>90 000 000</b>	<b>90 000 000</b>
Financement des investissements stratégiques	424	90 000 000	90 000 000
<b>Justice</b>		<b>11 643 172</b>	<b>11 863 172</b>
Accès au droit et à la justice	101	2 193 425	2 193 425
Justice judiciaire	166	8 000 000	8 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	182	3 617	3 617
Conduite et pilotage de la politique de la justice	310	1 446 130	1 666 130
<b>Outre-mer</b>		<b>2 902 111</b>	<b>3 311 730</b>
Conditions de vie outre-mer	123	2 902 111	3 311 730
<b>Plan de relance</b>		<b>89 110 000</b>	<b>248 860 000</b>
Écologie	362		180 000 000
Compétitivité	363	1 000 000	1 000 000
Cohésion	364	88 110 000	67 860 000
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>		<b>1 591 971</b>	<b>2 213 851</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	150	1 591 971	2 213 851
<i>Dont titre 2</i>		<i>1 591 971</i>	<i>1 591 971</i>
<b>Santé</b>		<b>100 000</b>	

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	204	100 000	
<b>Sécurités</b>		<b>866 885</b>	<b>866 885</b>
Gendarmerie nationale	152	205 494	205 494
<i>Dont titre 2</i>		<i>85 191</i>	<i>85 191</i>
Sécurité civile	161	657 875	657 875
<i>Dont titre 2</i>		<i>129 525</i>	<i>129 525</i>
Sécurité et éducation routières	207	3 516	3 516
<b>Solidarité, insertion et égalité des chances</b>		<b>10 495 162</b>	<b>10 545 162</b>
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	124	849 412	899 412
<i>Dont titre 2</i>		<i>18 134</i>	<i>18 134</i>
Égalité entre les femmes et les hommes	137	25 750	25 750
Handicap et dépendance	157	20 000	20 000
Inclusion sociale et protection des personnes	304	9 600 000	9 600 000
<b>Sport, jeunesse et vie associative</b>		<b>750 000</b>	<b>750 000</b>
Sport	219	750 000	750 000
<b>Transformation et fonction publiques</b>		<b>1 279 926</b>	<b>1 279 926</b>
Transformation publique	349	549 154	549 154
<i>Dont titre 2</i>		<i>519 460</i>	<i>519 460</i>
Innovation et transformation numériques	352	730 772	730 772
<i>Dont titre 2</i>		<i>730 772</i>	<i>730 772</i>
<b>Travail et emploi</b>		<b>13 959 102</b>	<b>13 959 102</b>
Accès et retour à l'emploi	102	10 000 000	10 000 000
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	3 959 102	3 959 102
<i>Dont titre 2</i>		<i>3 959 102</i>	<i>3 959 102</i>
<b>Totaux</b>		<b>276 366 502</b>	<b>451 884 409</b>
<i>Dont titre 2</i>		<i>24 222 510</i>	<i>24 222 510</i>

**TABLEAU 2**

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
<b>Action extérieure de l'État</b>		<b>10 577 334</b>	<b>11 045 859</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	105	5 306 984	5 775 509
<i>Dont titre 2</i>		53 225	53 225
Diplomatie culturelle et d'influence	185	5 270 350	5 270 350
<b>Administration générale et territoriale de l'État</b>		<b>9 696 706</b>	<b>9 696 706</b>
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	87 495	87 495
<i>Dont titre 2</i>		87 495	87 495
Administration territoriale de l'État	354	9 609 211	9 609 211
<i>Dont titre 2</i>		9 609 211	9 609 211
<b>Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales</b>		<b>87 078 837</b>	<b>87 728 837</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	149	87 078 837	87 728 837
<b>Cohésion des territoires</b>		<b>97 237 091</b>	<b>126 337 091</b>
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	112	46 597 091	37 847 091
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135	17 200 000	66 000 000
Interventions territoriales de l'État	162	23 440 000	12 490 000
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	177	10 000 000	10 000 000
<b>Conseil et contrôle de l'État</b>		<b>1 174 066</b>	<b>1 174 066</b>
Cour des comptes et autres juridictions financières	164	1 174 066	1 174 066
<b>Culture</b>		<b>460 000</b>	<b>460 000</b>
Soutien aux politiques du ministère de la culture	224	150 000	150 000
<i>Dont titre 2</i>		150 000	150 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	361	310 000	310 000
<b>Défense</b>		<b>3 474 811</b>	<b>3 079 765</b>
Préparation et emploi des forces	178	3 474 811	3 079 765
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>		<b>11 098 172</b>	<b>12 913 006</b>
Coordination du travail gouvernemental	129	11 098 172	12 913 006
<i>Dont titre 2</i>		915 191	915 191
<b>Écologie, développement et mobilité durables</b>		<b>4 088 314</b>	<b>4 403 933</b>
Expertise, information géographique et météorologie	159	77 590	77 590
Infrastructures et services de transports	203	1 455 147	1 864 766
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	217	2 555 577	2 461 577
<i>Dont titre 2</i>		446 485	446 485
<b>Économie</b>		<b>2 402 107</b>	<b>2 402 107</b>

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
Développement des entreprises et régulations	134	1 652 107	1 652 107
<i>Dont titre 2</i>		30 000	30 000
Stratégies économiques	305	750 000	750 000
<b>Enseignement scolaire</b>		<b>17 003 531</b>	<b>17 003 531</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	140	273 000	273 000
<i>Dont titre 2</i>		273 000	273 000
Enseignement technique agricole	143	6 049 817	6 049 817
<i>Dont titre 2</i>		6 049 817	6 049 817
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	1 080 714	1 080 714
<i>Dont titre 2</i>		1 080 714	1 080 714
Vie de l'élève	230	9 600 000	9 600 000
<i>Dont titre 2</i>		30 000	30 000
<b>Gestion des finances publiques</b>		<b>3 739 908</b>	<b>3 772 298</b>
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	156	162 448	162 448
<i>Dont titre 2</i>		162 448	162 448
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	218	2 595 545	2 689 399
Facilitation et sécurisation des échanges	302	981 915	920 451
<b>Immigration, asile et intégration</b>		<b>262 454</b>	<b>262 454</b>
Intégration et accès à la nationalité française	104	262 454	262 454
<b>Justice</b>		<b>763 283</b>	<b>763 283</b>
Administration pénitentiaire	107	125 000	125 000
<i>Dont titre 2</i>		125 000	125 000
Protection judiciaire de la jeunesse	182	638 283	638 283
<i>Dont titre 2</i>		638 283	638 283
<b>Recherche et enseignement supérieur</b>		<b>3 074 524</b>	<b>143 380 112</b>
Enseignement supérieur et recherche agricoles	142	979 000	979 000
<i>Dont titre 2</i>		979 000	979 000
Formations supérieures et recherche universitaire	150	44 787	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	172	866 737	866 737
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	190		130 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	192	34 000	10 384 375
Vie étudiante	231	1 150 000	1 150 000
<b>Santé</b>			<b>1 233 334</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	204		1 233 334
<b>Sécurités</b>		<b>9 706 440</b>	<b>11 699 103</b>
Police nationale	176	9 706 440	11 699 103

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
<i>Dont titre 2</i>		1 135 813	1 135 813
<b>Transformation et fonction publiques</b>		<b>14 528 924</b>	<b>14 528 924</b>
Fonction publique	148	8 248 702	5 788 056
Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	348	6 280 222	8 740 868
<b>Totaux</b>		<b>276 366 502</b>	<b>451 884 409</b>
<i>Dont titre 2</i>		21 765 682	21 765 682

**TABLEAU 3**

INTITULÉ DU MINISTÈRE, DU PROGRAMME	Numéro du programme	RÉVISION des ETPT
<b>Agriculture et alimentation</b>		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215	-13,00
<b>Armées</b>		
Soutien de la politique de la défense	212	-3,50
<b>Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales</b>		
Politique de la ville	147	-129,00
<b>Économie, finances et relance</b>		
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	156	3,50
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	218	-1,00
Facilitation et sécurisation des échanges	302	-8,00
<b>Éducation nationale, jeunesse et sports</b>		
		26,75
Enseignement scolaire public du premier degré	140	5,00
Enseignement scolaire public du second degré	141	9,00
Soutien de la politique de l'éducation nationale	214	12,75
<b>Enseignement supérieur, recherche et innovation</b>		
Formations supérieures et recherche universitaire	150	-4,00
<b>Intérieur</b>		
		129,25
Gendarmerie nationale	152	-1,00
Police nationale	176	19,50
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	216	1,00
Administration territoriale de l'État	354	109,75
<b>Justice</b>		
		14,00
Administration pénitentiaire	107	2,00
Protection judiciaire de la jeunesse	182	11,00
Conduite et pilotage de la politique de la justice	310	1,00
<b>Services du Premier ministre</b>		
		1,00
Coordination du travail gouvernemental	129	1,00
<b>Solidarités et santé</b>		
		3,00
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	124	3,00
<b>Transition écologique</b>		
		18,00
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	217	18,00
<b>Travail, emploi et insertion</b>		
		-37,00
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	-37,00

**Rapport relatif au décret n° du  
portant transfert de crédits**

NOR : ECOB2216910P

Les actions conduites depuis 2017 pour « sincériser » la gestion permettent aujourd'hui de limiter le recours aux mouvements réglementaires entre programmes tels que prévus par l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances. Depuis l'exercice 2020 et hors cas exceptionnel, deux campagnes de décrets de transfert et de virement sont ainsi mises en place. Conformément à la volonté du Gouvernement de limiter l'inflation normative, ces textes se substituent à plusieurs dizaines de décrets réalisés antérieurement tout au long de l'année, au fur et à mesure des demandes des ministères.

Le présent décret de transfert appartient à la campagne du premier semestre. Il porte annulation et ouverture de crédits d'un montant de 276 366 502 € en autorisations d'engagement (AE) et 451 884 409 € en crédits de paiement (CP) dont 21 765 682 € en titre 2. Ce décret porte également transfert de 196,5 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Sans compensation entre les mouvements entrants et sortants de chacun des programmes, il porte en réalité transfert de crédits d'un montant de 319 932 871 € en AE et 498 106 678 € en CP, dont 25 810 687 € en titre 2, et de 225,5 ETPT, en provenance de 62 programmes et à destination de 50 programmes.

La justification de l'ensemble de ces transferts est détaillée ci-dessous, tout d'abord par série thématique, puis par mouvement individuel (de programme à programme).

- I. Une série de transferts de crédits relatifs au **plan de relance**, non traités par des délégations de gestion, en complément des transferts opérés par le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 :
  1. Deux mouvements en provenance du programme **362** « Écologie » de la mission « Plan de relance » :
    - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 50 000 000 € en CP à destination du programme **135** « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement de la rénovation énergétique et de la réhabilitation lourde des logements sociaux ;
    - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 130 000 000 € en CP à destination du programme **190** « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et destiné au financement des projets retenus dans le cadre du soutien à la recherche et au développement aéronautiques civils ;
  2. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 000 000 € en AE et CP en provenance du programme **363** « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement des dépenses liées à l'évaluation du plan France Relance ;

3. Sept mouvements en provenance du programme **364** « Cohésion » de la mission « Plan de relance » :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 500 000 € en AE et CP à destination du programme **112** « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire dans le cadre du plan "Avenir Lourdes" ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 8 250 000 € en AE et CP à destination du programme **112** « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement des fabriques des territoires dans le cadre du plan de relance ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 27 160 000 € en AE et 18 410 000 € en CP à destination du programme **112** « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement des contrats de plan État-régions (CPER) dans le cadre du plan de relance ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 7 200 000 € en AE et 8 700 000 € en CP à destination du programme **135** « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement de l'humanisation des centres d'hébergement ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 10 000 000 € en AE et 7 300 000 € en CP à destination du programme **135** « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement de la réhabilitation des aires d'accueil aux gens du voyage ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 15 000 000 € en AE et CP à destination du programme **148** « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destiné au financement de la contribution de l'État au Centre national de la fonction publique territoriale pour les aides à l'apprentissage dans la fonction publique territoriale ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 17 000 000 € en AE et 6 700 000 € en CP à destination du programme **162** « Interventions territoriales de l'État » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement du plan de transformation et d'investissement pour la Corse ;
- II. Une série de dix-sept mouvements en provenance du programme **147** « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des **délégués du préfet** :
1. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 125 000 € en AE et CP et de 2 ETPT, à destination du programme **107** « Administration pénitentiaire » de la mission « Justice » ;
  2. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 625 000 € en AE et CP et de 10 ETPT, à destination du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;

3. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
4. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;
5. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 273 000 € en AE et CP et de 5 ETPT, à destination du programme **140** « Enseignement scolaire public du premier degré » de la mission « Enseignement scolaire » ;
6. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 534 107 € en AE et CP et de 9 ETPT, à destination du programme **141** « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » ;
7. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 347 419 € en AE et CP et de 6 ETPT, à destination du programme **155** « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » de la mission « Travail et emploi » ;
8. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 52 500 € en AE et CP et de 1 ETPT, à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
9. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 397 500 € en AE et CP et de 8 ETPT, à destination du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités » ;
10. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 638 283 € en AE et CP et de 11 ETPT, à destination du programme **182** « Protection judiciaire de la jeunesse » de la mission « Justice » ;
11. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 335 000 € en AE et CP et de 6 ETPT, à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
12. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
13. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 458 333 € en AE et CP et de 8 ETPT, à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
14. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP à destination du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
15. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP à destination du programme **230** « Vie de l'élève » de la mission « Enseignement scolaire » ;
16. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » ;

17. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 3 737 751 € en AE et CP et de 63 ETPT, à destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;

III. Une série de transferts de crédits correspondant à des refacturations interministérielles liées à la mise en œuvre, sous coordination de la DINUM, de **prestations de services informatiques** croisées entre entités administratives (offres de service interministérielles) :

1. Quatre mouvements à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'offre de messagerie (MEL, ex Mélanie 2) :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 67 437 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 39 521 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 459 576 € en AE et CP en provenance du programme **143** « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 260 697 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;

2. Neuf mouvements à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 811 € en AE et CP en provenance du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 6 244 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 74 058 € en AE et CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 37 179 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 22 105 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 16 516 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de

l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 156 891 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 989 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 47 252 € en AE et CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
3. Trois mouvements à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement d'outils collaboratifs (GISEH, Alfresco et Lime survey) :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 9 478 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 900 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 128 607 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
4. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 150 000 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement de la messagerie collaborative de l'État ;
5. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 677 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement de l'hébergement du dispositif REDMINE, une des briques du réseau interministériel de l'État (RIE), chargée de gérer en backoffice les demandes de changement sur les accès des sites bénéficiaires ;
6. Quatre mouvements à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'hébergement du système d'adressage des domaines interministériel :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 60 556 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 70 752 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 565 € en AE et CP en provenance du programme **165** « Conseil d'État et autres juridictions administratives » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 13 650 € en AE et CP en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
7. Quatre mouvements à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement de l'interface COMU, pont fédérateur interministériel et de passerelles de communication :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 25 322 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 25 322 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 25 322 € en AE et CP en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 25 322 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
8. Deux mouvements à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement du projet ODIINuc (ex-Fusion) de suivi des personnes accédant ou susceptibles d'accéder ou de nuire aux installations et activités nucléaires ainsi que des événements affectant la sécurité nucléaire :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 37 750 € en AE et CP en provenance du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 24 732 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
9. Trois mouvements à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement du service d'horodatage qualifié RGS (référentiel général de sécurité) / eIDAS (règlement européen sur l'identification électronique) proposé en mode SaaS (Software as a Service) :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 7 800 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 667 € en AE et CP en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 668 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
10. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 21 202 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement de l'offre de service de supervision basée sur la consommation d'alarmes en fonction des préconisations du bénéficiaire ;
11. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 31 500 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement de la maintenance des équipements téléphoniques et de serveurs MILUX et LINDA déployés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ;
12. Deux mouvements à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement de l'hébergement-exploitation du SI PHILAE par le ministère de l'intérieur :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 417 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 250 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
13. Onze mouvements à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement du projet démarches simplifiées visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 80 000 € en AE et CP en provenance du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 51 800 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 000 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 31 500 € en AE et CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 55 000 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 7 500 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 285 017 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 73 000 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 000 € en AE et CP en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 47 000 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 11 123 € en AE et CP en provenance du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;
14. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 11 487 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement de la formation des ingénieurs appartenant au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC) ;
15. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 18 000 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement des frais de prise en charge de la téléphonie de l'association Accueil des villes françaises (AVF) sur le premier semestre 2022 ;
16. Dix mouvements à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de prestations du réseau interministériel de l'État (RIE) des sites mutualisés, et des services associés :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 268 866 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 7 872 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 17 650 € en AE et CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 175 027 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 67 340 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 696 164 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 266 219 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 339 € en AE et CP en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 6 733 € en AE et CP en provenance du programme **220** « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 76 300 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
17. Dix mouvements à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 152 500 € en AE et 202 500 € en CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 167 017 € en AE et 1 520 428 € en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 414 800 € en AE et 550 800 € en CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 42 700 € en AE et 56 700 € en CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 920 000 € en AE et 3 875 813 € en CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 286 700 € en AE et 380 700 € en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 20 296 € en AE et 26 442 € en CP en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 73 200 € en AE et 97 200 € en CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 202 959 € en AE et 264 423 € en CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 671 000 € en AE et 891 000 € en CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
18. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 579 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice », destiné au financement de l'hébergement par la Justice (Nantes) ;
19. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 125 100 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et à destination du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice », destiné au financement de l'hébergement du second site de production Adamant et du site de secours ;
20. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 159 290 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice », destiné au financement de l'hébergement de la téléphonie fixe Telephony over Internet Protocol (TOIP) ;
21. Six mouvements à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au

financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 31 977 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 306 856 € en AE et CP en provenance du programme **148** « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 21 763 € en AE et CP en provenance du programme **164** « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 502 084 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 198 551 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 441 643 € en AE et CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
22. Douze mouvements à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de prestations de services informatiques interministérielles (financement d'un marché de support de logiciel libre) :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 000 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 463 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 171 € en AE et CP en provenance du programme **164** « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 707 € en AE et CP en provenance du programme **165** « Conseil d'État et autres juridictions administratives » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 185 380 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 64 883 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 18 538 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de

l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 185 380 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 64 883 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 46 345 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 245 € en AE et CP en provenance du programme **308** « Protection des droits et libertés » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 18 538 € en AE et CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
23. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 32 000 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et à destination du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement du système d'information des assistants sociaux (SISS) ;
24. Deux mouvements à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 30 237 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 117 837 € en AE et CP en provenance du programme **148** « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
25. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 99 194 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de l'hébergement sur le cloud NUBO de la solution de gestion d'archivage intermédiaire VAS (vitam accessible en service) ;
26. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 74 418 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de l'utilisation de l'application de pilotage et de reporting pour la gestion interne des risques (AGIR) ;

27. Deux mouvements à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de l'utilisation du service d'impression du courrier (IMPRIMFiP) :
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 402 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 16 320 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
28. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 100 000 € en CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et à destination du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement du projet ProConnect (identification numérique des professionnels) ;
29. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 227 220 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de prestations d'hébergement des baies du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports au ministère de l'agriculture et de l'alimentation à Toulouse ;
30. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 165 439 € en AE et CP en provenance du programme **220** « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » et à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de l'hébergement des systèmes d'information de l'Insee (Oshimae) ;
31. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 24 540 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de l'utilisation de l'application de gestion des décorations (HARLEM) ;
32. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 50 000 € en AE et CP en provenance du programme **113** « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de l'hébergement des données du système d'information de l'eau (SI Eau) pour la direction de l'eau et de la biodiversité ;
33. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 241 091 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement d'infrastructures du projet d'archivage

- numérique « Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire » (VITAM) ;
34. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 41 760 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », destiné au financement de la gestion de la téléphonie fixe d'un site à Paris (lignes, consommations, infogérance) ;
  35. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 120 000 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », destiné au financement de la gestion de la liaison des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) au réseau interministériel de l'État (RIE) ;
  36. Deux mouvements à destination du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et destinés au financement du projet VAS (phases 1, 2, et 3) :
    - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 453 791 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;
    - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 661 750 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
  37. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 584 375 € en AE et CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » et à destination du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture », destiné au financement de l'utilisation de la solution logicielle VITAM en assurant sa mise en œuvre sur une infrastructure interministérielle mutualisée (dispositif Vaxone) ;
  38. Deux mouvements à destination du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et destinés au financement de la maintenance et l'amélioration continue (MAC) du projet d'archivage numérique « Valeurs immatérielles transmises aux archives pour mémoire » (VITAM) :
    - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 266 000 € en AE et CP en provenance du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » ;
    - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 817 000 € en AE et CP en provenance du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » ;
  39. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 280 408 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire », destiné au financement de l'utilisation de l'infrastructure de gestion de clefs "Plateforme nationale de confiance numérique" ;

40. Un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 800 000 € en AE et CP en provenance du programme **352** « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement de la rémunération de profils rares dédiés à l'innovation numérique (brigade d'intervention numérique...);

IV. Une série de transferts de crédits relatifs à l'**organisation territoriale de l'État** :

1. Deux mouvements à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » :
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 156 074 € en AE et CP et de 2 ETPT, en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et destiné au financement d'un complément de transfert pour décharges syndicales complètes ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 417 832 € en AE et CP et de 5 ETPT, en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et destiné au financement d'un complément de transfert pour des mises à disposition sortantes en services centraux ;
2. Deux mouvements à destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » :
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 2 885 064 € en AE et CP et de 21 ETPT, en provenance du programme **155** « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » de la mission « Travail et emploi » et destiné au financement d'emplois de directeurs d'administration territoriale de l'Etat ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 1 333 962 € en AE et CP et de 21 ETPT, en provenance du programme **155** « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » de la mission « Travail et emploi » et destiné au financement des services du support informatique dans le cadre de la constitution des secrétariats généraux ;

V. Une série de quatre mouvements en provenance du programme **349** « Transformation publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » :

1. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 392 096 € en AE et CP à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement du projet Dématérialisation des autorisations d'urbanisme, lauréat de l'appel à projet 1 du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) ;
2. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 90 520 € en AE et CP à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement du projet "Prévention des impayés locatifs", lauréat de l'appel à projet 2 du FTAP ;
3. un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 29 694 € en AE et CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission

« Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement du projet "Prévention des impayés locatifs", lauréat de l'appel à projet 2 du FTAP ;

4. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 36 844 € en AE et CP à destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement du projet "Ligne directe France Services" mené par la Préfecture de Charente-Maritime, lauréat de l'appel à projet 3-2 du FTAP ;

VI. Une série de transferts relatifs à des **mouvements de personnel** et/ou de leur masse salariale :

1. Un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 85 191 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme **152** « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement d'un effectif et de la masse salariale associé au profit de l'Opérateur des Systèmes d'Information Interministériels ;
2. Un transfert de crédits d'un montant de 265 686 € en AE et CP, dont 254 524 € en titre 2, et de 5,25 ETPT, en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement du transfert d'emplois de personnels dans le cadre de la constitution d'un centre de gestion financière (CGF) dans l'académie de Rennes ;
3. Un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 87 495 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme **155** « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » de la mission « Travail et emploi » et à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement d'un emploi de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés ;
4. Deux mouvements en provenance du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » :
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 116 439 € en AE et CP et de 1 ETPT, à destination du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et destiné au financement d'un emploi dans le cadre du dispositif InterJeunes ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 59 301 € en AE et CP à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » et destiné au financement de la prime de développement des ingénieurs des mines affectés au ministère des armées ;
5. Deux mouvements en provenance du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » :
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 165 456 € en AE et CP et de 3 ETPT, destiné au financement du transfert des assistants à la délégation régionale académique à la recherche et l'innovation pour les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 196 889 € en AE et CP et de 2 ETPT, destiné au financement du transfert des délégués régionaux académiques à la recherche et à l'innovation pour la Corse et la Réunion ;
6. Trois mouvements à destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » :
- un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 144 576 € en AE et CP et de 2,75 ETPT en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de la masse salariale des agents concernés par le périmètre de mise à disposition ne suivant pas leurs missions ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 1 293 996 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement de la régularisation de paye (Indemnité spécifique de service) pour des agents transférés dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs départementaux ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 177 018 € en AE et CP et de 3 ETPT, en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destiné au financement du transfert d'agents dans le cadre de l'extension du périmètre de compétence des centres de services partagés du ministère de l'Intérieur (bloc 1) ;
7. Deux mouvements en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » :
- un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 67 202 € en AE et CP et de 1 ETPT, destiné au financement du système d'information de la pêche maritime et de l'aquaculture ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 924 650 € en AE et CP et de 12 ETPT, destiné au financement de la mise en place de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) ;
8. Deux mouvements en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » :
- un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 3 750 € en AE et CP à destination du programme **112** (hors titre 2) « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement du transfert d'un poste de chargé de communication de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 188 570 € en AE et CP et de 3 ETPT, à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

et destiné au financement du transfert du Système d'information de la police de l'eau ;

VII. Une série de six **mesures catégorielles** en provenance du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » :

1. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 979 000 € en AE et CP à destination du programme **142** « Enseignement supérieur et recherche agricoles » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et destiné au financement des mesures reconventionnelles 2022 issues de la loi de programmation de la recherche ;
2. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 77 590 € en AE et CP à destination du programme **159** (hors titre 2) « Expertise, information géographique et météorologie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement des mesures reconventionnelles 2022 issues de la loi de programmation de la recherche pour le Cerema, l'Institut Géographique National et Météo-France ;
3. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 34 000 € en AE et CP à destination du programme **192** (hors titre 2) « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et destiné au financement des mesures reconventionnelles 2022 issues de la loi de programmation de la recherche ;
4. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 63 987 € en AE et CP à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et destiné au financement de la revalorisation de la part fixe de l'indemnité spécifique des délégués régionaux académiques à la recherche et à l'innovation (DRARI) ;
5. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 41 488 € en AE et CP à destination du programme **217** (hors titre 2) « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement des mesures reconventionnelles 2022 issues de la loi de programmation de la recherche pour école nationale des ponts et chaussées et l'école nationale des travaux publics de l'État ;
6. un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 150 000 € en AE et CP à destination du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et destiné au financement des mesures reconventionnelles 2022 issues de la loi de programmation de la recherche ;

VIII. Une série de dix-neuf mouvements à destination du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « **Choisir le service public** », qui vise à renforcer l'attractivité de l'État employeur :

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 6 215 € en AE et CP en provenance du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 35 027 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 50 000 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 21 682 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 21 682 € en AE et CP en provenance du programme **146** « Équipement des forces » de la mission « Défense » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 50 000 € en AE et CP en provenance du programme **148** « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 15 118 € en AE et CP en provenance du programme **152** « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 21 682 € en AE et CP en provenance du programme **169** « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 291 763 € en AE et CP en provenance du programme **172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 52 074 € en AE et CP en provenance du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 21 682 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 21 685 € en AE et CP en provenance du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 291 763 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 24 554 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 23 889 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 84 374 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 18 555 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 83 291 € en AE et CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 83 131 € en AE et CP en provenance du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;

IX. Une série de mouvements relatifs aux espaces **France Services** :

1. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 399 960 € en AE et CP en provenance du programme **112** « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » et à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement des espaces France Services ;
2. Trois mouvements à destination du programme **112** « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » et destinés au financement des espaces France Services :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 193 425 € en AE et CP en provenance du programme **101** « Accès au droit et à la justice » de la mission « Justice » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 639 938 € en AE et CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 799 938 € en AE et CP en provenance du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;

X. Une série de mouvements relatifs à l'**Outre-mer** :

1. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 150 000 € en AE et CP en provenance du programme **149** « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **123** « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer », destiné au financement de la participation de la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture à l'amélioration des connaissances sur les stocks d'espèces à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
2. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 157 939 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion

et égalité des chances », destiné au financement du fonctionnement courant de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population de Saint-Pierre et Miquelon ;

3. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 110 000 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et à destination du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice », destiné au financement d'un poste de directeur de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) ;
4. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 25 750 € en AE et CP en provenance du programme **137** « Égalité entre les femmes et les hommes » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et à destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement du fonctionnement courant des directions régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) des cinq départements ultramarins ;
5. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 220 000 € en AE et CP en provenance du programme **161** « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » et à destination du programme **162** « Interventions territoriales de l'État » de la mission « Cohésion des territoires », destiné au financement des sapeurs-pompiers de Wallis-et-Futuna ;
6. Quatre mouvements en provenance du programme **123** « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer » :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 220 000 € en AE et CP à destination du programme **162** « Interventions territoriales de l'État » de la mission « Cohésion des territoires » et destiné au financement de la participation du ministère des Outre-mer à la mise en place de la fonction publique territoriale au sein du service d'incendie et de secours de Wallis et Futuna ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 800 000 € en AE et CP à destination du programme **172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et destiné au financement de l'étude Revosima avec l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer destinée à étudier l'activité volcanique dans les alentours de l'île de Mayotte ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 455 147 € en AE et 1 864 766 € en CP à destination du programme **203** « Infrastructures et services de transports » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destiné au financement de la délégation de service public temporaire mise en place pour assurer les liaisons aériennes entre la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna pendant l'épidémie de COVID ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 576 964 € en AE et CP à destination du programme **232** « Vie politique » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement de la participation du ministère des Outre-mer au financement des observateurs de l'ONU à l'occasion de la révision des listes électorales précédant les référendums en Nouvelle Calédonie ;

XI. Une série de mouvements **divers** :

1. Deux mouvements à destination du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 9 259 530 € en AE et 9 728 055 € en CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et destiné au financement par le ministère des armées des dépenses de fonctionnement et d'équipement des personnels affectés dans les enceintes diplomatiques, ainsi que sa contribution aux travaux sur ces emprises ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 53 225 € en AE et CP en provenance du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » et destiné au financement de la contribution du ministère des armées aux dépenses de personnel en poste à l'étranger supportées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;
2. Deux mouvements en provenance du programme **141** « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **143** « Enseignement technique agricole » de la mission « Enseignement scolaire » :
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 1 751 017 € en AE et CP et destiné au financement de la prime d'attractivité (extension en année pleine 2021 sur 2022) ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 4 298 800 € en AE et CP et destiné au financement de la seconde évolution de la prime d'attractivité ;
3. Deux mouvements en provenance du programme **149** « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme **162** « Interventions territoriales de l'État » de la mission « Cohésion des territoires » :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 000 000 € en AE et CP destiné au financement du programme des interventions territoriales de l'État (PITE) dans le cadre du plan Algues vertes en Bretagne ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 000 000 € en AE et 350 000 € en CP destiné au financement du programme des interventions territoriales de l'État (PITE) pour la reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire ;
4. Douze mouvements à destination du programme **185** « Diplomatie culturelle et d'influence » de la mission « Action extérieure de l'État » et destinés au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 30 646 € en AE et CP en provenance du programme **104** « Intégration et accès à la nationalité française » de la mission « Immigration, asile et intégration » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 476 850 € en AE et CP en provenance du programme **110** « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » ;

- un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 430 550 € en AE et CP en provenance du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 105 185 € en AE et CP en provenance du programme **152** « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 26 491 € en AE et CP en provenance du programme **161** « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 91 780 € en AE et CP en provenance du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 516 € en AE et CP en provenance du programme **207** « Sécurité et éducation routières » de la mission « Sécurités » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 50 666 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 861 100 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 28 799 € en AE et CP en provenance du programme **232** « Vie politique » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 102 360 € en AE et CP en provenance du programme **303** « Immigration et asile » de la mission « Immigration, asile et intégration » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 37 407 € en AE et CP en provenance du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » ;
5. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 000 000 € en AE et CP en provenance du programme **232** « Vie politique » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement de la campagne de communication du Service d'information du Gouvernement pour inciter les Français à s'inscrire sur les listes électorales et à voter ;
6. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 400 000 € en AE et CP en provenance du programme **205** « Affaires maritimes » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement d'une opération immobilière de l'École Nationale Supérieure Maritime à Nantes, en application d'une convention financière ;
7. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 707 638 € en AE et 751 449 € en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et à

destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement de la quote-part de la Direction générale des finances publiques au titre du renouvellement de mobilier dans le cadre du projet de rénovation de la Cité administrative de Saint-Sever de Rouen ;

8. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 240 000 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie », destiné au financement du commissariat aux communications électroniques de défense (CCED) ;
9. Trois mouvements à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 69 400 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » correspondant à un reliquat 2020 ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 532 000 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » au titre de l'année 2021 ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 298 000 € en AE et CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
10. Quatre mouvements à destination du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destinés au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 90 283 € en AE et 349 329 € en CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 604 198 € en AE et 2 337 815 € en CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 229 035 € en AE et CP et de 3,5 ETPT, en provenance du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits d'un montant de 529 278 € en AE et CP, dont 509 278 € en titre 2, et de 8 ETPT, en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
11. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 293 458 € en AE et CP en provenance du programme **359** « Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et à destination du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État », destiné au financement du Forum des mondes méditerranéens ;

12. Trois mouvements à destination du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et destinés au financement de l'organisation du Forum de Paris sur la paix (11 au 12 novembre 2022) :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 250 000 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 250 000 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 250 000 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » ;
13. Deux mouvements en provenance du programme **161** « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » et destinés au financement des frais induits par le déploiement en 2021 d'unités du Ministère des Armées pour la lutte contre les feux de forêts dans le cadre du protocole HEPHAÏSTOS :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 281 859 € en AE et CP à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » ;
  - un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 129 525 € en AE et CP à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » ;
14. Un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 69 228 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et à destination du programme **352** « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement d'un remboursement du programme support de la Direction interministérielle du numérique ;
15. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP en provenance du programme **110** « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » et à destination du programme **209** « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement », destiné au financement de la mission de préfiguration de la Maison des mondes africains. ;
16. Deux mouvements à destination du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et destinés au financement de l'association mémorielle Ibuka (Rwanda) :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 10 000 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 10 000 € en AE et CP en provenance du programme **230** « Vie de l'élève » de la mission « Enseignement scolaire » ;

17. Deux mouvements à destination du programme **204** « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » de la mission « Santé » et destinés au financement de l'académie de santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 666 667 € en CP en provenance du programme **209** « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 666 667 € en CP en provenance du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;
18. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 293 100 € en AE et CP en provenance du programme **209** « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » et à destination du programme **104** « Intégration et accès à la nationalité française » de la mission « Immigration, asile et intégration », destiné au financement du volet 2 de l'Initiative Marianne, relatif à l'aide et à l'accueil des défenseurs de droits en France ;
19. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 35 000 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et à destination du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État », destiné au financement de la participation du ministère des armées au fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA) ;
20. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 300 000 € en AE et CP en provenance du programme **112** « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accès au droit, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes LGBTQ+ en milieu rural au titre de l'agenda rural ;
21. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 40 000 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement de dépenses supportées par l'Académie du Renseignement pour le compte de la direction du renseignement militaire ;
22. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 40 000 € en AE et CP en provenance du programme **113** « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie », destiné au financement des aides apportées aux cirques, profession impactée par l'application de la loi n°2021-1539 ;
23. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 90 000 000 € en AE et CP en provenance du programme **424** « Financement des investissements stratégiques » de la mission « Investir pour la France de 2030 » et à destination du programme **149** « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires

- rurales », destiné au financement des dispositifs de guichet dans le domaine des "agroéquipements", du renouvellement forestier et du soutien aux filières ;
24. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 200 000 € en AE et CP en provenance du programme **113** « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme **149** « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement des dépenses de protection du loup ;
  25. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 28 837 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme **149** « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement d'une dépense de la commission nationale du débat public, prise en charge à tort en 2021 par le ministère de l'agriculture au lieu du ministère de la transition écologique ;
  26. Un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 1 150 000 € en AE et CP en provenance du programme **141** « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **150** (hors titre 2) « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement de la convergence indemnitaire du rendez-vous salarial 2020 ;
  27. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 200 000 € en AE et CP en provenance du programme **110** « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement » et à destination du programme **164** « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État », destiné au financement pour 2022 de la commission d'évaluation de l'aide publique au développement placée auprès de la Cour des comptes et instituée par la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement ;
  28. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 358 500 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et à destination du programme **172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement du sommet 2021 du Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle et du centre d'expertise de Paris ;
  29. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 8 000 000 € en AE et CP en provenance du programme **166** « Justice judiciaire » de la mission « Justice » et à destination du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités », destiné au financement de la dette antérieure liée au changement de statut de l'Institut national de police scientifique ;
  30. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 10 000 000 € en AE et CP en provenance du programme **102** « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi » et à destination du programme **177** « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » de la mission « Cohésion des territoires », destiné au financement du volet logement du contrat d'engagement jeunes ;

31. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 112 992 € en AE et CP en provenance du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense », destiné au financement d'une prestation informatique, imputée sur le marché porté par le ministère des armées, pour lutter contre la désinformation et l'ingérence étrangère ;
32. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 637 211 € en AE et CP en provenance du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense », destiné au financement du remboursement des créances relatives aux stagiaires militaires étrangers ;
33. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 8 500 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense », destiné au financement du projet Common Information Sharing Environment Extension (CISE EXT) au profit de la Marine Nationale ;
34. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 150 000 € en AE et CP en provenance du programme **204** « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » de la mission « Santé » et à destination du programme **181** « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement du développement du système d'information pour les bordereaux de suivi dématérialisés sur les déchets d'activités de soins (Trackdéchets) ;
35. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 25 000 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » et à destination du programme **185** « Diplomatie culturelle et d'influence » de la mission « Action extérieure de l'État », destiné au financement des frais de gestion d'un collaborateur à la coopération internationale ;
36. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 10 350 375 € en CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et à destination du programme **192** « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement de la contribution du ministère des armées au programme Nano 2022 (programme de recherche et de développement technologiques dans la filière nanoélectronique) ;
37. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 50 000 € en AE et CP en provenance du programme **181** « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme **204** « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins » de la mission « Santé », destiné au financement du remboursement du transfert reçu en 2021, suite à l'annulation du projet de campagne de prévention et de changement de comportement par rapport aux ondes des téléphones portables ;
38. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 43 540 € en AE et CP en provenance du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission

« Enseignement scolaire », destiné au financement des activités de la Chancellerie de Toulouse, dissoute, reprises par le rectorat ;

39. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 210 652 € en AE et CP en provenance du programme **181** « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement du remboursement par l'Autorité de sûreté nucléaire de certaines prestations prises en charge par le secrétariat général du ministère en charge de l'économie, des finances et de la relance ;
40. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 200 000 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme **218** « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement des prestations sociales collectives servies aux agents de l'ex-direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle (DARQSI) ;
41. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 9 600 000 € en AE et CP en provenance du programme **304** « Inclusion sociale et protection des personnes » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et à destination du programme **230** « Vie de l'élève » de la mission « Enseignement scolaire », destiné au financement de la mesure des petits déjeuners à l'école ;
42. Un transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 1 150 000 € en AE et CP en provenance du programme **141** « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **231** (hors titre 2) « Vie étudiante » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement de la convergence indemnitaire du rendez-vous salarial 2020 ;
43. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 750 000 € en AE et CP en provenance du programme **219** « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » et à destination du programme **305** « Stratégies économiques » de la mission « Économie », destiné au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'Avenir Stade de France, suite à la reprise du suivi du marché par la Direction Générale du Trésor ;
44. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 617 € en AE et CP en provenance du programme **182** « Protection judiciaire de la jeunesse » de la mission « Justice » et à destination du programme **348** « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement d'équipement informatique spécifique pour le fonctionnement de l'unité éducative de milieu ouvert de Colmar ;
45. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 6 276 605 € en AE et 8 737 251 € en CP en provenance du programme **148** « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » et à destination du programme **348** « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement des opérations de rénovation des restaurants inter-administratifs de Lille, d'Avignon, et à titre partiel de Lyon, Strasbourg et à des études de faisabilité de projet de crèche de Lille et Amiens ;

46. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 60 000 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et à destination du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement des moyens de fonctionnement des effectifs mis à disposition du Haut-commissariat de la République en Polynésie française pour traiter les dossiers d'indemnisation des victimes du fait nucléaire ;
47. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 250 000 € en AE et CP en provenance du programme **112** « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » et à destination du programme **361** « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture », destiné au financement du plan en faveur des fanfares et des harmonies ;
48. Deux mouvements à destination du programme **361** « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture » et destinés au financement partiel du coût d'une étude de faisabilité pour la création d'un portail national de l'édition accessible et la production de documents adaptés :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 20 000 € en AE et CP en provenance du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur » ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 20 000 € en AE et CP en provenance du programme **157** « Handicap et dépendance » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ;
49. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 20 000 € en AE et CP en provenance du programme **230** « Vie de l'élève » de la mission « Enseignement scolaire » et à destination du programme **361** « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission « Culture », destiné au financement par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du montant prévu par la convention de partenariat interministériel de novembre 2021 .



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 23/06/2022

Nos références : SPR/2022/06/3069  
Pièces jointes : 1 décret + 1 rapport

Madame ou Monsieur le Président,

En application de l'article 12 de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001, nous avons l'honneur de vous adresser, pour information, un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 80 341 362 € en autorisations d'engagement (AE) et 79 676 362 € en crédits de paiement (CP).

Sans compensation entre les mouvements entrants et sortants de chacun des programmes, il porte en réalité transfert de crédits d'un montant de 85 869 141 € en AE et 85 204 141 € en CP.

La justification de l'ensemble de ces mouvements est détaillée dans le rapport de motivation joint au décret.

Ce décret sera prochainement publié au *Journal officiel* de la République française. Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, le rapport de motivation ne sera pas publié au *Journal officiel*.

Nous vous prions de croire, Madame ou Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

**Bruno LE MAIRE,**  
Ministre de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et numérique

**Gabriel ATTAL,**  
Ministre délégué  
chargé des Comptes publics

Madame ou Monsieur  
Président de la Commission des finances,  
de l'économie générale et du contrôle budgétaire  
Assemblée Nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris cedex 07

139 rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

**Rapport relatif au décret n° du**  
**portant transfert de crédits**  
NOR : ECOB2216915P

Le présent décret porte transfert de crédits d'un montant de 80 341 362 € en autorisations d'engagement (AE) et 79 676 362 € en crédits de paiement (CP). Sans compensation entre les mouvements entrants et sortants de chacun des programmes, il porte en réalité transfert de crédits d'un montant de 85 869 141 € en AE et 85 204 141 € en CP.

La liste exhaustive des transferts est détaillée ci-dessous :

1. Cinq mouvements en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » :
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 79 160 000 € en AE et CP à destination du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et destiné au financement des besoins liés aux capacités techniques interministérielles (CTIM) ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 700 000 € en AE et CP à destination du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement d'un laboratoire de certification cynotechnique au profit de la lutte contre les explosifs et au développement d'une application sécurisée au profit de la cellule interministérielle de crise ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 440 000 € en AE et CP à destination du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destiné au financement des besoins liés aux capacités techniques interministérielles (CTIM) ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 200 000 € en AE et CP à destination du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et destiné au financement d'un laboratoire de certification cynotechnique au profit de la lutte contre les explosifs et au développement d'une application sécurisée au profit de la cellule interministérielle de crise ;
  - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 665 000 € en AE à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » et destiné au financement des travaux à l'Hôtel National des Invalides ;
2. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 000 000 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense » et à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement d'un besoin opérationnel prioritaire ;
3. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 527 779 € en AE et CP en provenance du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités » et à

destination du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense », destiné au financement d'un protocole pour des projets spécifiques ;

4. Un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 176 362 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et à destination du programme **152** « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités », destiné au financement du matériels de sécurité pour le GIGN afin d'assurer la protection des hautes autorités et des intérêts vitaux de la représentation de l'état français à Mossoul (Irak).

En raison du caractère secret touchant à la défense nationale, les motivations relatives au présent décret de transfert ne feront pas l'objet d'une publication au Journal officiel, conformément à l'article 56 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

**Décret n° du**  
**portant transfert de crédits**  
NOR : ECOB2216915D

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu l'article 12-II de la loi n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 2022,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. – Sont annulés, pour 2022, des crédits d'un montant de 80 341 362 € en autorisations d'engagement et de 79 676 362 € en crédits de paiement applicables aux programmes mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent décret.

Art. 2. – Sont ouverts, pour 2022, des crédits d'un montant de 80 341 362 € en autorisations d'engagement et de 79 676 362 € en crédits de paiement applicables aux programmes mentionnés dans le tableau 2 annexé au présent décret.

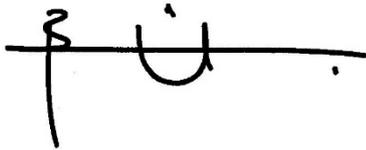
Art. 3. – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par la Première ministre :

Elisabeth Borne

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'L' followed by a horizontal line and a period.

Bruno Le Maire

Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Attal' with a flourish.

Gabriel Attal

ANNEXE

TABLEAU 1

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
<b>Action extérieure de l'État</b>		<b>176 362</b>	<b>176 362</b>
Action de la France en Europe et dans le monde	105	176 362	176 362
<b>Direction de l'action du Gouvernement</b>		<b>80 165 000</b>	<b>79 500 000</b>
Coordination du travail gouvernemental	129	80 165 000	79 500 000
<b>Totaux</b>		<b>80 341 362</b>	<b>79 676 362</b>

**TABLEAU 2**

INTITULÉ DE LA MISSION, DU PROGRAMME, DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement ouvertes	CRÉDITS de paiement ouverts
<b>Défense</b>			
Environnement et prospective de la politique de défense	144	79 552 779	78 887 779
Préparation et emploi des forces	178	78 687 779	78 687 779
Soutien de la politique de la défense	212	200 000	200 000
<b>Sécurités</b>			
Gendarmerie nationale		665 000	
		<b>788 583</b>	<b>788 583</b>
Police nationale	152	176 362	176 362
	176	612 221	612 221
<b>Totaux</b>		<b>80 341 362</b>	<b>79 676 362</b>

Membres présents ou excusés  
**Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire**

**Réunion du jeudi 7 juillet 2022 à 9 heures 30**

*Présents.* - M. Franck Allisio, M. David Amiel, Mme Christine Arrighi, M. Christian Baptiste, M. Karim Ben Cheikh, M. Manuel Bompard, Mme Émilie Bonnard, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Frédéric Cabrolier, M. Thomas Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Florian Chauche, M. Éric Coquerel, M. Charles de Courson, M. Jocelyn Dessigny, M. Fabien Di Filippo, Mme Alma Dufour, Mme Stella Dupont, Mme Sophie Errante, Mme Marina Ferrari, Mme Félicie Gérard, M. Joël Giraud, Mme Perrine Goulet, M. Daniel Grenon, M. David Guiraud, M. Victor Habert-Dassault, Mme Nadia Hai, M. Patrick Hetzel, M. Alexandre Holroyd, M. François Jolivet, M. Daniel Labaronne, M. Emmanuel Lacresse, M. Mohamed Laqhila, M. Michel Lauzzana, M. Marc Le Fur, Mme Constance Le Grip, Mme Karine Lebon, M. Pascal Lecamp, Mme Charlotte Leduc, M. Mathieu Lefèvre, M. Philippe Lottiaux, Mme Véronique Louwagie, Mme Lise Magnier, M. Louis Margueritte, M. Denis Masségli, M. Bryan Masson, M. Jean-Paul Mattei, M. Damien Maudet, M. Kévin Mauvieux, Mme Marianne Maximi, M. Benoit Mournet, Mme Christine Pires Beaune, M. Christophe Plassard, M. Robin Reda, M. Sébastien Rome, M. Xavier Roseren, M. Alexandre Sabatou, M. Michel Sala, M. Emeric Salmon, M. Nicolas Sansu, Mme Eva Sas, M. Philippe Schreck, M. Charles Sitzenstuhl, M. Jean-Philippe Tanguy

*Excusé.* - Mme Marie-Christine Dalloz